
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mardi 1^{er} novembre 2011, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Chevolet, Alain de Kalbermatten, M^{me} Vera Figurek, M. Soli Pardo, M^{mes} Aurélie Seguin et Marie-Pierre Theubet.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 21 octobre 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 1^{er} novembre et mercredi 2 novembre 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3.a) Proposition du Conseil administratif du 22 septembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 867 000 francs (frais de notaire compris) destiné à l'acquisition du capital-actions de la Société immobilière Rue de Saint-Jean 45 SA, soit la parcelle N° 1274, feuille 38 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise rue de Saint-Jean 45, d'une surface de 500 m² (PR-925)¹.

3.b) Proposition du Conseil administratif du 22 septembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 400 000 francs destiné à l'étude de la transformation et rénovation de l'immeuble existant, sis rue de Saint-Jean 45, en vue de la création d'une maison d'hébergement d'urgence (PR-926)².

Suite de la préconsultation

M^{me} Silvia Machado (S). Je voudrais ajouter quelques commentaires à ce qui a été dit sur cet objet et faire part de quelques réflexions sur les interventions de MM. Medeiros et Bertinat, notamment. Ils sont heureusement présents et pourront ainsi entendre ce que j'ai ressenti. Si toute la misère du monde se résumait à ces 990 personnes qui ont été accueillies au long d'une année, dans les locaux de la protection civile, par le Service social de la Ville de Genève, je serais heureuse et fière, parce que cela voudrait dire que la Ville de Genève a la capacité de résoudre toute la misère du monde! Mais, en réalité, c'est là juste une petite photographie de ce qui se passe dans le monde! La misère et la précarité sont en

¹ Proposition, 2022.

² Proposition, 2047.

effet vraiment bien grandes, nous l'entendons tous les jours et je ne vais pas en dresser le tableau ici.

J'aimerais également rappeler que la Ville de Genève s'engage effectivement dans la lutte contre la pauvreté, pour la défense des droits de l'homme, contre l'exclusion. C'est donc sa responsabilité et son devoir de se donner les moyens pour répondre aux besoins exprimés par les personnes en grande précarité. Ce projet de qualité est un de ces moyens.

Moi qui travaille dans le social et qui me frotte à la précarité tous les jours, je peux vous dire que ce n'est pas la précarité, la misère du monde venue d'ailleurs, mais celle qui touche tous nos foyers à Genève. Les 12 000 assistés aujourd'hui par l'Hospice général ne sont pas des étrangers qui viennent profiter du système. Non, ce sont des Genevois, des gens qui habitent ici. Les personnes qui sont à la rue ne sont pas seulement des étrangers sans domicile qui rôdent, ou des nomades... Ce sont aussi des personnes expulsées de leur logement, par exemple, parce qu'elles ne peuvent plus payer leur loyer.

Messieurs, vous parliez tout à l'heure, devant les caméras de télévision, des 990 personnes que la Ville serait capable de loger dans ces magnifiques logements à la rue de Saint-Jean... Non! En l'occurrence, il s'agit de créer un lieu d'accueil pour des personnes dans la précarité, des familles, des personnes seules, des jeunes... Une trentaine de personnes pourraient être accueillies dans ce lieu de vie. Car il faut savoir que la plupart des lieux d'accueil d'urgence sont ouverts la nuit, mais fermés durant la journée, où les personnes se retrouvent dehors – vous les avez vues comme moi. Voilà pourquoi nous devons soutenir ce projet. C'est notre devoir à tous.

Je le répète, ce ne sont pas 1000 personnes qui seront accueillies dans ce lieu, comme certains l'ont laissé entendre. La Ville de Genève assure un accueil d'urgence de 95 nuitées, c'est-à-dire une centaine de personnes par nuit, et pas mille personnes! Quand on donne des chiffres, il faut être honnête. Je voulais quand même remettre l'église au milieu du village, car j'ai été très touchée par ces interventions.

Enfin, s'agissant du renvoi en commission, nous, les socialistes, suivons tout à fait l'avis de ma préopinante, M^{me} Perler-Isaaz. Il est important de faire la différence: les acquisitions se traitent à la commission des finances, et les travaux se traitent à la commission des travaux et des constructions. Nous aurons la responsabilité de faire en sorte qu'il y ait une synergie pour que ces propositions soient traitées efficacement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je crois que ce débat est à l'image de notre incapacité à avancer dans la soirée.

Nous sommes, après plus de deux heures, au point 6 de l'ordre du jour. Alors que ces objets auraient dû être renvoyés en commission, on est en train de partir dans de grandes tirades, pleines d'émotion et d'images un peu caricaturales. Certes, le Mouvement citoyens genevois a allumé la mèche et il doit être bien content. Mais, finalement, on ne sait pas s'il faut rire ou pleurer lorsque le Mouvement citoyens genevois nous donne de pareils exemples, lorsqu'il nous parle de SDF résidents... Vous rendez-vous compte? Un SDF devrait être résident sur le canton: allez-vous répertorier les SDF, leur donner des permis SD, ou je ne sais quoi? Bref, il y a vraiment de quoi rire!

Mesdames et Messieurs, sachons raison garder et suivons le magistrat lorsqu'il nous indique que, dans un souci d'efficacité, il faut renvoyer ces deux propositions à une seule commission, puisqu'elles concernent l'acquisition du bâtiment et les transformations à effectuer. J'entends bien ceux qui nous interpellent avec des accents très sociaux, mais si on veut être efficace, il faut aller dans le sens du magistrat. Il faut lier ces deux propositions et les envoyer à la commission des finances, où le dossier sera bien traité. De grâce, cessons maintenant les gesticulations et renvoyons ces propositions en commission des finances!

M. Denis Menoud (MCG). Certains propos tenus dans cette assemblée sont quand même choquants, et ce ne sont pas les propos du Mouvement citoyens genevois, mais ceux de la bien-pensance! Ces personnes qui s'érigent en tenants de la morale suprême – je pense à l'intervenant d'Ensemble à gauche, au magistrat M. Pagani, à l'intervenant du parti des Verts – n'ont pas de leçon à donner à qui que ce soit, sur le plan historique de la probité intellectuelle. Comme ils n'ont pas d'arguments, leur théorie consiste à dire que les membres du Mouvement citoyens genevois sont les méchants et qu'ils sont les gentils. Mais il faut sortir de ce schéma dualiste et totalement à côté de la plaque, qui ne correspond pas à la réalité!

Quand j'entends M. Vanek prétendre faire partie des bonnes âmes de ce monde et nous faire la morale, quand j'entends M. Pagani dire son indignation avec des trémolos dans la voix, je me croirais au théâtre... Mesdames et Messieurs, cessez! Je ne vais pas vous rappeler l'histoire récente, depuis les procès des années 1930, mais arrêtez de prendre les gens pour des abrutis – ne faites pas de projection, si vous voyez ce que je veux dire! – et cessez cette morale à quatre sous, qui vise à nous culpabiliser, alors que nous ne sommes pas du tout coupables. Oui, nous défendons nos pauvres, cela vous gêne-t-il? Nous sommes Genevois et nous défendons les Genevois d'abord, y compris nos pauvres!

Cela dit, je voudrais montrer à nos chers téléspectateurs de quoi l'on parle: regardez cette verrue, cette horreur, ce bâtiment délabré qui ne mérite qu'une chose, à savoir le trax! M. Pagani fait sans arrêt le gentil, en disant qu'il sauve

le patrimoine, qu'il fait ceci, cela... Il présente des crédits absolument faramineux pour défendre une politique de réhabilitation d'immeubles pourris! Or nos pauvres ont droit à autre chose qu'à des immeubles pourris.

Ensuite, quelqu'un a repris M. Medeiros, en faisant allusion au fait qu'il était lui-même un étranger. A ce sujet, je rappellerai que nous sommes tous des étrangers ici, en quelque sorte. Genève n'est pas une ville de Haute-Savoie, c'est historiquement une ville d'étrangers. S'agissant d'offrir le gîte et le couvert à tout le monde, je vous conseille de passer devant le Jardin de Montbrillant, ou devant le restaurant de Hugo-de-Senger: regardez qui s'y précipite! Je ne dis pas qu'il faut chasser les pauvres, les maltraiter, ne pas les nourrir, ou que sais-je. Ce n'est pas du tout notre idée. Mais je ne vois pas en quoi il est coupable de dire que nos habitants ont aussi le droit à des logements décents.

En plus, que nous oppose-t-on? On nous dit que 900 à 1000 personnes sont concernées et tout le monde est choqué par ce chiffre. Mais divisé par 360, cela fait 3 personnes par jour! Or je rappelle qu'il existe notamment les foyers de l'Armée du Salut, à la rue de la Servette et à la rue de Malatrex, les logements de l'Hospice général, et qu'il y a un maillage extrêmement serré à Genève, s'agissant de faire face à la pauvreté.

Un autre aspect que vous ne comprenez pas, dans votre conception d'assistants et d'assistés sociaux, c'est que les clochards n'aiment pas qu'on s'occupe d'eux. Ils ont fait un choix de vie, ils ont décidé d'être en dehors de la société. Rappelez-vous du fameux clochard de Rive: on lui avait proposé un logement, ceci, cela, et il n'en voulait pas. Alors, fichez la paix aux pauvres, qui n'ont pas besoin de vos projets de bien-pensants!

M. Olivier Fiumelli (LR). Le Parti libéral-radical n'entend pas remettre en question la politique d'hébergement d'urgence. C'est pourquoi nous renverrons ces propositions en commission. Je ferai néanmoins une remarque: si on additionne le montant du crédit d'étude, le montant de l'acquisition et le montant estimé des travaux, on arrive à 176 000 francs pour une place d'hébergement d'urgence. C'est quand même relativement cher. Nous espérons donc que la commission pourra faire en sorte de réduire ces coûts.

S'agissant du renvoi, nous suivrons la position du magistrat qui demandait de renvoyer ces deux propositions dans une seule commission. En revanche, nous ne suivrons pas ceux qui préconisent de les renvoyer à la commission des finances, car la question de l'achat du bâtiment n'a pas besoin d'être examinée beaucoup plus avant. Nous pensons que ces deux propositions doivent aller à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et nous préconisons leur renvoi dans cette seule commission.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je constate que ce projet suscite effectivement beaucoup de discussions. Pour ma part, j'aimerais rappeler quelques chiffres. Sachez, Mesdames et Messieurs, que dans notre canton, aujourd'hui, le nombre de demandeurs de logements répertoriés se monte à plus de 10 000 et que le nombre d'expulsions, du fait que le droit du bail s'est durci, se monte à plusieurs centaines par année.

Par ailleurs, je ne voudrais pas qu'on mélange tout aujourd'hui. D'une part, il y a la question de l'hébergement d'urgence, auquel nous allons faire face ces prochains jours, avec l'ouverture des locaux de la protection civile. Ces hébergements ont un but humanitaire; il s'agit de ne pas laisser les gens dormir dehors dans le froid, de faire en sorte que les animaux ne soient pas mieux traités que les humains...

D'autre part, il y a le problème des gens comme vous et moi qui, un jour, peuvent basculer. C'est pour ces personnes-là que le Conseil administratif se fait fort de vous proposer un projet offrant à une vingtaine ou une trentaine de personnes un logement relais, plutôt qu'un hébergement d'urgence qui, au bout du compte, coûte aussi très cher. Vous le savez, héberger des personnes dans des hôtels coûte extrêmement cher. M. Bertinat a parlé des minima sociaux, mais ce n'est pas le sujet. On parle ici simplement du droit à être logé pour des gens qui peuvent, comme tout un chacun, connaître des aléas dans leur vie et pour qui il est normal qu'une Ville comme Genève offre des alternatives.

Dans ma vie antérieure, j'étais en charge de personnes en grande précarité et j'ai connu des gens qui avaient un travail, mais qui dormaient dans leur voiture! Aux yeux de tous, ils paraissaient n'avoir aucun problème, mais ils cachaient leur vraie vie, celle qu'on ne veut pas voir aujourd'hui, qui pousse des gens à dormir dans des lieux délabrés, sans avoir accès à un minimum d'hygiène.

Ces propositions constituent une solution. Ce ne sera pas la solution globale à tous les problèmes, mais c'est une opportunité que nous offrirons à un certain nombre de personnes. Je vous invite donc à renvoyer ce projet en commission, où j'aurai l'occasion de le présenter plus en détail. Mesdames et Messieurs, je pense qu'il est très important de se soucier des gens en difficulté: c'est notre rôle à tous, c'est aussi pour cela que nous avons été élus. (*Applaudissements.*)

M^{me} Mireille Luiset (MCG). On parle de logements d'urgence, mais justement, s'il y a urgence, ce projet n'est pas une solution. J'ai des amis qui dorment dans des cages d'escalier, qui ont déjà basculé dans la précarité et, pour ce genre de cas, les logements modulaires peuvent être beaucoup plus rapidement réalisés. On sait très bien que le présent projet va se promener de commission en commis-

sion, et avant que la décision ne soit prise ces personnes seront mortes de froid, ou je ne sais où...

Ce bâtiment ne mérite pas d'être retapé. Que ce soit avec une démolition ou une transformation, ce projet n'est pas la solution, en tout cas pas lorsqu'il y a urgence, ou alors il faut éviter d'utiliser ce mot. En l'occurrence, on peut construire de vrais logements et les logements modulaires sont une solution. On n'est plus à une époque où on habillait les pauvres de vêtements couleur caca d'oie pour mieux les reconnaître! Il faut créer de vrais logements corrects. Le logement modulaire est une solution respectueuse de la dignité humaine, qui peut être réalisée rapidement, sans traîner de commission en commission. Mesdames et Messieurs, qu'attend-on? On a les terrains, on a les solutions et on ne fait rien. Arrêtez d'utiliser le mot «urgence», car c'est un mot galvaudé!

M^{me} Anne Moratti (Ve). Ce n'est pas parce qu'on mettra deux ans à finir ce projet qu'il n'y aura plus de personnes dans le besoin. En l'occurrence, l'urgence fait référence à la situation des gens. Au vu de ce qui se passe à Genève, la situation du logement n'est pas en train de s'améliorer. Au contraire, cela va de mal en pis. Le nombre de LUP (logements d'utilité publique) qui devraient être construits ne sera certainement pas suffisant. Il faudra probablement augmenter le pourcentage de LUP à l'avenir et trouver d'autres solutions, de type coopératives par exemple, pour que la classe moyenne puisse aussi se loger. Toute une partie de la population – et pas seulement les personnes précarisées – ne peut plus se loger à Genève et l'urgence ne va pas diminuer dans les années qui viennent.

M. Alberto Velasco (S). J'ai entendu des collègues se plaindre de ce débat qui s'allonge. Je tiens à dire ici formellement que nous les socialistes, avec les Verts, étions d'accord de renvoyer les six propositions figurant à l'ordre du jour directement en commission, sans débat, pour alimenter les commissions et faire le débat au moment du retour du rapport. Je constate que les gens qui se plaignent – je pense à M. Lathion – ne m'ont pas suivi lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe. S'ils m'avaient suivi, nous aurions peut-être pu réunir une majorité pour renvoyer toutes ces propositions sans faire le débat ici, débat qui s'éternise et qui n'a pas d'objet puisqu'il s'agit de traiter cela en commission! (*Applaudissements.*)

La présidente. Nous allons passer au vote. Concernant la proposition PR-925, nous sommes saisis d'un amendement du Mouvement citoyens genevois, qui vise à modifier ainsi la fin de l'article 2:

Projet d'amendement

«Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif (...) en vue de l'acquisition foncière et de la démolition des bâtiments existants et de la construction de logements mixtes.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 53 non contre 15 oui.

La présidente. Je fais voter le renvoi en commission. J'ai entendu deux suggestions. L'une demande que les deux propositions soient renvoyées à la commission des finances. Si j'ai bien compris, c'est ce qu'a demandé M. Lathion. M. Fiumelli, quant à lui, a demandé que les deux propositions soient renvoyées à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, nous adhérons à la suggestion de M. Fiumelli, c'est-à-dire le renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

La présidente. Bien. Concernant la proposition PR-925, le bureau était d'avis de la renvoyer à la commission des finances. Celles et ceux qui souhaitent suivre le bureau et la renvoyer à la commission des finances voteront oui, celles et ceux qui souhaitent la renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse voteront non...

Mis aux voix, le renvoi de la proposition PR-925 à la commission des finances est accepté par 40 oui contre 26 non (3 abstentions).

La présidente. Nous passons à la proposition PR-926. Celles et ceux qui souhaitent suivre le bureau et la renvoyer à la commission des travaux et des constructions voteront oui, celles et ceux qui souhaitent la renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse voteront non... (*Remarque.*) M. Lathion vient de retirer sa proposition de renvoi à la commission des finances...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, je soutenais la suggestion de M. Lathion de renvoyer les deux propositions dans une même commission. Le renvoi de la proposition PR-925 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse n'a malheureusement pas passé et la propo-

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

sition a été renvoyée à la commission des finances. Je demande donc que vous mettiez également aux voix le renvoi de la proposition PR-926 à la commission des finances. Si ce renvoi ne passe pas, j'en prendrai acte. Mais qu'on se donne au moins la chance de pouvoir traiter les deux propositions dans une seule commission!

La présidente. Nous avons donc trois propositions de renvoi: vous voterez oui pour le renvoi aux travaux et constructions, non pour le renvoi aux finances et abstention pour le renvoi à la cohésion sociale et jeunesse.

Mise aux voix, le renvoi de la proposition PR-926 à la commission des finances est accepté par 35 oui.

4. Motion du 1^{er} novembre 2011 de M^{mes} Alexandra Rys, Salika Wenger, MM. Carlos Medeiros, Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli et Julien Cart: «Renvoi en commissions sans discussion des propositions des membres du Conseil municipal» (M-982)¹.

PROJET DE MOTION

Vu que, lors de la précédente législature, aucune séance supplémentaire consacrée aux propositions des membres du Conseil municipal n'a été prévue, ce qui aurait permis d'avancer dans les débats;

vu que certaines propositions des membres du Conseil municipal sont bloquées en fin d'ordre du jour depuis plus de deux ans;

vu l'obsolescence de certaines propositions;

vu que les nombreuses demandes d'urgence déposées au début de chaque session repoussent d'autant le règlement des propositions des membres du Conseil municipal;

vu que les membres du Conseil municipal sont dans l'impossibilité de présenter de nouvelles propositions sans la certitude qu'elles seront traitées avant la fin de la législature,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 1993.

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

la majorité des membres du bureau du Conseil municipal demandent aux membres du Conseil municipal:

- de renvoyer en commissions, sans discussion préalable, les objets N° 68 à 159 inscrits à l'ordre du jour de la session des 11 et 12 octobre 2011 et qui n'ont pas pu être traités;
- de confier au bureau et aux chef-fe-s de groupe la responsabilité de renvoyer ces objets dans les commissions permanentes. Un tableau des décisions du bureau et des chef-fe-s de groupe en ce qui concerne les commissions choisies sera adressé pour information aux membres du Conseil municipal avant la session des 22 et 23 novembre 2011.

Préconsultation

La présidente. Mesdames et Messieurs, je souhaite attirer votre attention sur le fait que les objets concernés par cette motion portent les numéros 48 à 138 à l'ordre du jour de la présente session.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Tout à l'heure, nous avons bien entendu les critiques du Parti libéral-radical sur cette motion et nous les partageons en partie. En effet, un certain nombre des objets concernés n'ont rien à faire en commission, ils méritent juste d'être balayés par un vote en plénière qui prendra trois secondes. En cas de renvoi en commission, il y aura un rapport à l'ordre du jour, un second vote et on perdra plus de temps. Je vous propose donc d'amender légèrement cette motion en ajoutant la mention suivante à la première invite:

Projet d'amendement

«← de renvoyer en commissions, sans discussion préalable, *en accord avec les auteurs*, les objets...»

Aujourd'hui, l'ordre du jour du Conseil municipal est embourbé mais, demain, c'est l'ordre du jour des commissions qui risque d'être embourbé avec des objets qui n'ont rien à y faire. Quelques exemples ont été donnés tout à l'heure, notamment ceux des résolutions, qui sont des déclarations politiques qui n'ont rien à faire en commission. Si vous acceptez notre amendement, nous pourrions voter la motion en évitant d'embourber les commissions qui se retrouveraient, en moyenne, avec 20 ou 30 motions à traiter, dont certaines n'ont plus d'objet. Cela n'aurait pas beaucoup de sens. Voilà pourquoi je vous invite à accepter cet amendement des Verts.

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, comment envisagez-vous la chose pratiquement? En accord avec les auteurs, c'est par écrit, par consultation, par mail...?

M. Mathias Buschbeck. Madame la présidente, lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe, tous les groupes se sont engagés, me semble-t-il, à faire un tri. Ce tri devra de toute façon se faire et nous proposons de faire le tri avant de renvoyer les objets en commission. Les groupes qui ont envie de faire le tri des objets qu'il est pertinent de renvoyer en commission le feront. Quant aux autres, tant pis, leurs objets croupiront à l'ordre du jour encore pendant une année. Les groupes qui ont envie que leurs sujets soient traités en commission feront l'effort de les trier et de les renvoyer en commission. Cela permettra accessoirement de respecter l'article 87 de notre règlement qui dit que sur tout objet il peut y avoir débat. Ce n'est pas un détail et je ne pense pas qu'on puisse violer notre règlement par une simple motion.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Cette proposition part incontestablement d'une bonne intention, il n'y a aucun doute à cet égard. Nous constatons, séance après séance, combien notre Conseil municipal est inefficace. Mais tout renvoyer en commission en une seule fois, est-ce faire la preuve de l'efficacité, ou, au contraire, n'est-ce que réaffirmer notre inefficacité? Mesdames et Messieurs, permettez-moi de pencher pour la seconde réponse.

Dans notre ordre du jour, nous avons une baudruche, représentée par ces motions qui ne sont pas traitées depuis deux ans. Et cela me permet de répondre à un intervenant socialiste qui, tout à l'heure, disait que les motions devaient être traitées dans un délai raisonnable de deux ou trois séances. Mais cela fait deux ans que nous ne traitons aucune motion! La précédente présidente du Conseil municipal se félicitait, dans son discours de sortie, d'avoir pu traiter une motion en une année! (*Exclamations.*) Madame la présidente, vous aurez compris l'ironie de mes propos...

En l'occurrence, quand nous aurons renvoyé en commission toutes les motions, une nouvelle baudruche va de nouveau gonfler. En effet, nous aurons une pléthore de rapports qui, eux, obstrueront le milieu de l'ordre du jour. Ce n'est donc pas la manière de résoudre le problème. Nous le disons depuis un certain temps et nous sommes contents que les Verts nous rejoignent sur ce point: ces motions sont pour l'essentiel sans objet, caduques, comme on l'a entendu dans la bouche de politiciens d'un rang plus élevé que le nôtre... Alors, admettons que toutes ces motions sont sans objet. Admettons cette fiction et considérons que toutes ces motions sont sans objet. Mais il n'y a rien qui empêche les auteurs de les redéposer... (*Rire.*) Oui, je comprends votre rire, Monsieur Zaugg, il est extrê-

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

mement pathologique! (*Exclamations.*) Il est d'autant plus pathologique que vous avez été le premier à qui j'ai fait part de mon avis. Je mesure ici à quel point il est difficile de se faire comprendre dans ce parlement...

Mesdames et Messieurs, ces motions méritent à tout le moins d'être relues et probablement d'être réécrites, non pas pour des corrections orthographiques, mais pour des corrections temporelles, par exemple. Ainsi, tout à l'heure, on a cité la motion portant sur les comptes 2010: il va falloir parler probablement des comptes 2012, voire des comptes 2013, pour que cette motion soit actuelle aujourd'hui, connaissant la manière dont nous travaillons. Toutes ces motions méritent donc d'être relues et réécrites. Entre temps, admettons qu'elles n'existent plus!

Moi qui suis l'auteur – contrairement à ce que disait M^{me} Wenger – d'un certain nombre de motions, et d'autres collègues libéraux-radicaux, nous serons bien aise, chacun relisant sa motion, de nous poser la question: «Je la garde ou je la jette? Et si je la jette, est-ce qu'elle mérite d'être reprise?» Je pense au dernier projet de délibération déposé visant à abroger le règlement des PUS. Ce projet est à l'ordre du jour: voulez-vous le traiter? Moi, je ne suis pas sûr que je voudrais le maintenir. En effet, je ne pense pas qu'il soit opportun aujourd'hui de remettre en cause les PUS. On pourra peut-être revenir sur ce sujet en 2013 ou en 2014, mais pas aujourd'hui.

En conséquence, si ce Conseil municipal décide que toutes les motions déposées avant cette législature, avant le 1^{er} juin 2011, sont sans objet, nous aurons résolu le problème avec intelligence, sachant que les auteurs, comme le veut notre règlement et la vie politique, sont parfaitement libres de les redéposer. En revanche, si nous choisissons de les renvoyer en commission, je ne suis pas sûr, d'abord, que nous ayons les moyens budgétaires de financer les séances de commission pour les traiter. Mais c'est là une question qui pourrait à la limite se régler grâce aux excédents budgétaires, puisqu'il semble que l'exercice 2011 soit encore assez favorable. Par contre, s'agissant de l'encombrement de l'ordre du jour, nous ne ferons que déplacer la baudruche. C'est au niveau des rapports que l'ordre du jour va bloquer et, en tous les cas, nous allons recréer une situation insatisfaisante.

Alors, Madame la présidente, puisque vous nous demandez de l'intelligence pour régler le problème, je vous suggère d'avoir encore plus d'intelligence, c'est-à-dire d'ajouter à l'intelligence la part d'humilité qui consiste à se demander si tout ce qu'on a fait est bien et à reconnaître, comme dans son miroir le matin, que non, tout n'est pas parfait. Il s'agit de reconnaître qu'un certain nombre des objets déposés ne méritent aucun autre sort que celui de la poubelle, et en tout cas pas celui du traitement en commission, avec le coût objectif que cela comporte.

Je reformule donc ma proposition: cette motion n'est pas la bonne voie et il vous appartient, Madame la présidente et Mesdames et Messieurs les membres du bureau, de déclarer caducs l'ensemble des objets qui ont été déposés avant le 1^{er} juin 2011, en invitant à vous suivre l'ensemble des opposants, et ceux-là

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

mêmes qui me font signe de la tête comme pour dire: «Mais ce que tu dis, Froidevaux, est absurde!» En l'espèce, Mesdames et Messieurs, il est encore plus absurde de lire ce que vous avez écrit et, si vous êtes si sûrs de vos écrits, redéposez-les! En choisissant cette solution, vous verrez que, de ces 80 ou 100 objets, il n'en restera pas vingt et que cela ne posera aucun problème de les traiter, dans les temps et dans les limites budgétaires qui sont les nôtres.

Enfin, Madame la présidente, je ne veux pas vous contrarier, mais il se trouve que notre règlement, que vous pratiquez avec une aisance qui, pour ma part, tous les jours, à chaque heure de votre présidence, m'impressionne... (*Exclamations et rires.*) Vous savez, Madame la présidente, qu'il n'y a pas d'ironie dans ma phrase! La commission du règlement, contrairement à ce que d'aucuns peuvent croire, a travaillé sur ce règlement avec sérieux, avec attention, elle a beaucoup débattu. Or, s'agissant du principe du renvoi collectif, l'intervention de M. Zuber, chef du Service de surveillance des communes – qui est notre bailli, à nous Conseil municipal! – ne laisse aucun doute: cette motion ne peut pas être votée comme telle. Il va de soi que chaque renvoi devra faire l'objet d'un vote. Vous déclarerez qu'il a lieu sans débat ou après débat, mais ne croyez pas que vous pourrez renvoyer ces objets de la manière dont vous imaginez le faire, c'est-à-dire grâce aux bons offices des uns et des autres, en choisissant les commissions et en renvoyant le tout en un seul vote.

Non, il doit y avoir un vote d'entrée en matière et de renvoi sur chaque objet. A cet égard, notre bailli était catégorique et c'est d'ailleurs un article du règlement que vous appliquez généralement avec un scrupule qui vous honore, et qu'il s'agira également d'appliquer à ces objets. Et si vous pensez que des renvois directs, sans débat, seront possibles, pour ma part, je ne le pense pas. En effet, avant le renvoi sans débat, les proposant auront le droit d'exposer le pourquoi. Ensuite, vous n'empêchez pas quelques teignes parmi nous de dire le bien ou le mal qu'elles pensent de la proposition en question.

Par conséquent, Madame la présidente, outre que cette motion est inopportune, je crains qu'elle ne soit inapplicable. Je vous suggère donc un temps de réflexion avant de la mettre en œuvre, parce que ce n'est pas la bonne direction. Par contre, croyez-moi, le fait d'écarter tous ces objets ne posera aucun problème démocratique, dès lors qu'il n'existe aucun obstacle à ce que certains proposant redéposent leur texte, dans l'état exact où ils l'avaient déposé ou dans un état modifié. Cette solution-là, qui fait preuve d'un peu plus d'esprit critique, a plus de chance de vous permettre d'aboutir. Je vous remercie, Madame la présidente, de votre attention. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Froidevaux. Le bureau a une vision un peu différente des choses, dans la mesure où, d'une part, le bureau ne

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

peut pas retirer de son propre chef des objets à l'ordre du jour – vous le savez, mais c'était bien essayé... D'autre part, concernant le renvoi en bloc, imaginez-vous que c'est précisément une question que nous avons posée à M. Zuber. Je ne vous cacherai pas que la réponse que nous avons reçue me paraît interprétable dans un sens comme dans l'autre. Néanmoins, le bureau a pris le parti, encore tout à l'heure, dans sa discussion de 16 h, d'admettre qu'un tel renvoi pourrait être possible.

M. Pierre Gauthier (EàG). Notre groupe Ensemble à gauche votera évidemment cette excellente motion. Comme vient de le rappeler notre présidente, elle a été préavisée positivement et elle permettra effectivement de désengorger notre ordre du jour. Par ailleurs, nous allons nous en remettre à la sagesse du bureau et des chefs de groupe pour l'envoi de ces objets aux différentes commissions qui pourront les traiter. Nous allons également nous en remettre à la sagesse des différents groupes pour qu'ils retirent, le cas échéant, les objets devenus obsolètes, comme le fera sans doute, d'après ce qu'il a indiqué, le chef de groupe des Verts.

D'un point de vue général, nous ne souhaitons pas voir ce débat s'enliser, s'éterniser, au travers de quelque rhétoricien de carnaval, qui nous fait des discours sans fin sur la place de la baudruche ou, plus trivial, qui s'interroge et se demande: «Sérieusement, je la mets ou je la retire?» Il s'agit de la motion évidemment... (*Exclamations.*) Vous voyez, à chacun son sens de l'humour!

Chers collègues, votons sans tarder s'il vous plaît, adoptons cette motion et avançons dans notre ordre du jour! (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale... C'est un peu la stratégie qu'ont adoptée ce soir les Verts et les libéraux-radicaux, pour des raisons qui, je l'avoue, m'échappent un peu. Cette motion est une bonne proposition, elle va permettre une sorte d'aggiornamento de tous les textes qui stagnent dans notre ordre du jour.

S'y opposer, à mon avis, c'est aussi jeter une forme d'opprobre sur l'intelligence des différents commissaires. En effet, vu le nombre d'objets qui seront renvoyés dans les commissions, celles-ci devront procéder à un premier tri, devront filtrer les objets qui sont d'actualité et ceux qui ne le sont plus. Ces derniers seront retournés à leurs auteurs ou aux partis. D'ailleurs, certains de ces textes sont des textes interpartis et une question se pose: pourra-t-on les retirer avec facilité ou non? Une fois ce tri opéré, ce sera la responsabilité de chacun, de chaque parti de dire que tel sujet a déjà été traité, qu'il n'a plus de raison d'être, que tel texte était lié à une actualité bien précise et qu'il est temps de le retirer.

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

Mesdames et Messieurs, nous avons là une opportunité à saisir. La plupart des partis ont signé cette motion et je vous invite vraiment à la valider par votre vote et à refuser l'amendement sans queue ni tête des Verts, qui ne sert qu'à diluer la force même de cette motion, force qui consiste à prendre tous ces objets à bras-le-corps et à les confier aux commissions pour qu'elles les traitent avec rapidité.

M. Pascal Spuhler (MCG). Cette motion est la preuve de l'intelligence de ce nouveau Conseil municipal... (*Exclamations.*) Oui, absolument, c'est la preuve que nous voulons travailler. Y'en a marre de discuter des soirées entières sur un sujet, alors que notre ordre du jour s'allonge indéfiniment!

Mesdames et Messieurs, ceux qui ont travaillé en amont pour rédiger des motions et autres résolutions ne voient jamais leur texte arriver sur le tapis. Pour certains, ils ne pourront jamais en discuter parce qu'ils n'ont pas été réélus ou qu'ils ont démissionné. Aujourd'hui, nous devons traiter des textes qu'ils ont rédigés, sur lesquels ils ont réfléchi, alors qu'ils ne sont plus là pour en parler.

Cette motion du bureau est intelligente, c'est la preuve de l'intelligence du Conseil municipal. J'espère que nous pourrons compter sur vos votes, pour avancer dans l'ordre du jour, travailler en commission, comme l'a dit mon collègue Bertinat, éliminer les objets qui ne sont plus d'actualité, les renvoyer aux groupes et éventuellement retravailler les texte obsolètes... Voilà enfin un geste intelligent: prouvez que vous l'êtes en appuyant sur le bon bouton ce soir!

M. Denis Menoud (MCG). Cette discussion reflète surtout l'échec du nouveau règlement du Conseil municipal. Les anciens – je ne parle pas des très très anciens, comme M. Wisard et moi, qui sommes les deux brontosures de la salle... (*Exclamations.*) A l'époque, il y avait un règlement du Conseil municipal qui simplifiait les débats. Or depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement, c'est la confusion permanente et la perte de temps.

Mais il n'y a pas que cela. Ainsi, à l'ordre du jour figurent 93 propositions de conseillers municipaux et, parmi ces 93 objets, j'en vois de curieux. L'autre fois, nous avons été saisis, à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, d'une de ces motions bateau, sans queue ni tête, qui ne voulait strictement rien dire et qui s'intitulait «Espace convivial transgénérationnel dans les immeubles de la Ville de Genève». Voilà le libellé de cette motion, soi-disant pleine de bonnes intentions, qui finalement, après la discussion en commission, a abouti à tout à fait autre chose. Pour ces 93 objets à l'ordre du jour, Mesdames et Messieurs, ayez un peu l'esprit critique, voire autocritique pour ceux qui ont fait ces propositions. Je cite au hasard quelques intitulés: «Livres non sexistes, que fait la

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

Ville de Genève?» Comme si la Ville de Genève était concernée par cet objet, qui relève de l'instruction publique... (*Remarque.*) C'est un point capital, en effet!

Autre motion: «Pour soumettre préalablement le plan de site du quartier du Clos-Belmont au Conseil municipal»... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, taisez-vous! Je vous écoute quand vous parlez et je vous ordonne de vous taire quand je parle! (*Exclamations.*) Merci beaucoup! Je lis un autre titre: «Créons rapidement des places de livraison en Ville de Genève». Nous avons eu ce débat l'autre jour, notamment à propos de la rue Vallin où il y a plein de places de livraison nouvelles. A quoi sert une motion pareille? A rien du tout! C'est inutile, *bullshit!*

Mesdames et Messieurs, il y en a plein d'autres, de ces perles qui ne servent strictement à rien! Je cite: «Genève n'est pas Bagdad». Voilà le titre de la motion, mais qui se rappelle l'avoir signée? Qui l'a signée? Pouvez-vous me le dire? Personne ne s'en souvient. Il faut être totalement délirant pour comparer Genève et Bagdad! En l'occurrence, c'était Monsieur... Passons, je ne veux accuser personne nommément ce soir, j'ai déjà assez d'ennemis! (*Exclamations.*)

Quant à la motion «Pour une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier», on sait que dorénavant cette villa va être réservée aux pompes funèbres de la Ville. Alors, à quoi sert cette motion? A rien du tout, si ce n'est à nous encombrer! Je continue: «Une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia». Qui connaît Bartholomé Tecia? Levez la main: un, deux, trois, quatre... Quatre conseillers sur quatre-vingts! Mais de qui se moque-t-on? C'est comme la motion qui demande de nommer une place à Genève en mémoire de Mère Teresa, qui n'avait aucun lien avec Genève. Certains conseillers, certains partis déposent systématiquement des motions plus imbéciles les unes que les autres, qui encombrant l'ordre du jour!

Et il y en a bien d'autres, de ces perles. J'en cite encore une: «Vive la commune, vive la région, la communauté urbaine contre l'esprit de clocher et contre les réflexes technocratiques». C'est quoi, ce genre de projet? Lisez ces motions, vous verrez qu'elles ne servent strictement à rien, que nous perdons du temps... (*Protestations.*) S'il vous plaît, Madame Casares...

La présidente. Madame Casares, je vous prie de laisser parler l'orateur...

M. Denis Menoud. Oui, Madame la présidente, je vous prie de rappeler à l'ordre cette dame, cette trublionne, qui signe d'ailleurs de nombreux projets sans queue ni tête!

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

J'en cite encore un: «Pour des fêtes alliant plaisir et développement durable». Ah, voilà qui fait avancer le débat dans la République et canton de Genève! Je continue... (*Protestations.*) Bon, c'étaient donc quelques perles, Mesdames et Messieurs, pour montrer que vous êtes les auteurs de textes dont la plupart sont inutiles et constituent des pertes de temps.

En l'occurrence, le problème, c'est que notre règlement ne permet pas de retirer si facilement des propositions... (*Protestations.*) Oui, car il y aura toujours un auteur à l'ego démesuré qui tiendra à ce qu'on parle de lui à propos des crottes de chien dans la République! Pourtant, cela suffit! Les institutions démocratiques sont bloquées par ces dérives intempestives qui polluent notre débat. Je reviens donc ici à mon point de départ, à savoir le règlement du Conseil municipal. Je conjure le bureau de mener une réflexion approfondie sur ce règlement, qui paralyse le fonctionnement de notre Conseil municipal et dont, malheureusement, certains conseillers municipaux usent et abusent avec des objets totalement hors sujet! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je comprends assez bien le projet d'amendement qu'a présenté M. Buschbeck tout à l'heure. Pour ma part, je déposerai également sur le bureau un projet d'amendement, parce qu'il me paraît en effet absurde de balancer systématiquement toutes les motions et résolutions en commission, sachant qu'une bonne partie de celles-ci sont obsolètes, par le simple fait du temps qui passe. En revanche, le renvoi en commission se justifie pleinement pour les projets d'arrêtés et de délibérations, qui de toute façon finissent, dans la quasi-totalité des cas, par être renvoyés en commission, après des débats généralement inutiles puisqu'on les reprend au retour de commission.

Mon amendement vise donc à soustraire les motions et les résolutions du renvoi en commission tel que vous le proposez et à ne renvoyer automatiquement que les projets d'arrêtés et de délibérations. Les motions et résolutions resteraient à l'ordre du jour, tel qu'il est, mais comme la plupart des textes sont obsolètes ou seront dépassés par les événements et le temps qui passe, ils pourront être retirés par leurs auteurs. J'en ai personnellement retiré deux tout à l'heure – en tant que bon social-démocrate je ne retire qu'à moitié...

Je me souviens – ce n'est pas si vieux – avoir déposé en juin un projet de délibération où je proposais de renvoyer systématiquement et sans débat toutes les propositions de modifications du règlement. Cela participait du même souci que celui que le bureau exprime dans la présente motion. Or nous n'avons été que deux à voter ce projet! Il est toujours à l'ordre du jour d'ailleurs, il fait partie des projets de délibérations et d'arrêtés qui se sont succédé et entassés, au point que nous avons 140 points à notre ordre du jour aujourd'hui.

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

Je propose donc, dans mon amendement, une nouvelle rédaction de la première invite:

Projet d'amendement

« – de renvoyer en commissions, sans discussion préalable, les *projets d'arrêtés et de délibérations* inscrits à l'ordre du jour de la session des 1^{er} et 2 novembre 2011 et qui n'ont pu être traités *au terme de cette session*;»

Autrement dit, il s'agit de prendre l'ordre du jour d'aujourd'hui et de renvoyer en commission directement tous les projets d'arrêtés et de délibérations que nous n'avons pu traiter. Cela soulagera notre ordre du jour d'une trentaine de points et nous ne renverrons ainsi que les objets sur lesquels cela a un sens de faire travailler les commissions. Quant aux motions et résolutions en attente d'être traitées, au fur et à mesure du temps qui passe, une bonne partie d'entre elles seront annulées de fait. Notre ordre du jour – déjà allégé d'une trentaine de projets d'arrêtés et de délibérations – sera ensuite allégé de toutes les motions et résolutions devenues obsolètes par le simple fait du temps qui passe.

Je ferai encore une dernière remarque. Depuis l'adoption du nouveau règlement, nous constatons à chaque séance qu'un certain nombre de dispositions sont pour le moins problématiques, que d'autres allongent les débats, ou arrivent à la fois à les allonger et à nous priver de la possibilité de débattre... Quand nous en aurons fini avec le budget – si nous y arrivons cette année! – je crois qu'il serait bon de reprendre totalement le nouveau règlement pour rédiger un nouveau «nouveau règlement», en nous inspirant de ce qui fonctionnait dans l'ancien et qui ne fonctionne plus dans le nouveau. Une quinzaine de propositions de modification du règlement ont déjà été déposées, qui s'inspirent des défauts constatés. Il faudra donc reprendre le règlement à la base.

Avant de déposer mon amendement auprès du bureau, j'ai une dernière question: pourquoi passe-t-on ici par un projet de motion et non par une motion d'ordonnancement? Puisqu'il s'agit de renvoyer en commission toute une série de points, il me semble qu'on aurait pu rédiger une motion d'ordonnancement regroupant tous ces points.

M. Alberto Velasco (S). Je tiens à remercier le bureau de son initiative, car effectivement, séance après séance, nous faisons les mêmes débats et, d'ailleurs, nous les répétons à l'orée de ce renvoi. Le groupe socialiste votera donc la motion du bureau. S'agissant de l'amendement des Verts, il s'est compliqué d'un autre amendement de M. Pascal Holenweg. Les libéraux, eux, nous ont tenu un discours assez complexe. L'intervenant du groupe libéral-radical nous disait que les gens pouvaient redéposer leur texte. Certes, et moi aussi, avec mon groupe, je

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

peux obstruer les débats de cette assemblée. De même, le Mouvement citoyens genevois, par exemple, peut décider demain de déposer 40 motions d'un coup! Mais il y a quand même une responsabilité de chaque groupe à cet égard.

Dans chaque groupe, il y a un chef de groupe, un président de parti, qui contrôlent les élus, qui leur disent comment travailler. Avoir un chef de groupe, un président de parti, fait partie des institutions républicaines et il y a une responsabilité derrière tout cela, chers collègues. Des gens qui ont été élus dans un groupe ne devraient pas pouvoir déposer des dizaines de motions sans autre. Ainsi, chaque fois que M. Pascal Holenweg dépose un objet qui n'est pas signé par le groupe socialiste, l'objet n'est pas voté par le groupe socialiste... (*Exclamations.*) Et il ne sera jamais voté par le groupe socialiste, même si le texte est parfait, parce que le fonctionnement dans notre groupe veut que chaque objet passe par la fraction, qui décide s'il est pertinent de déposer et de débattre dudit objet dans ce parlement. Cela pour dire que, nous socialistes, nous essayons de filtrer les objets à l'intérieur de notre groupe.

Madame la présidente, je répète que nous voterons la motion du bureau. Il est possible qu'elle ait des défauts, mais en tout cas il faut en finir avec cette liste d'objets à l'ordre du jour. Ensuite, Monsieur Froidevaux, nous verrons qui se comportera de manière inadéquate dans ce parlement, en déposant des objets qui ne servent à rien. A nous de balancer ces objets immédiatement, et basta! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Avec cette motion, il s'agissait d'accélérer les choses et on s'aperçoit que toutes les interventions des uns et des autres ne font qu'alourdir le débat. La dernière proposition d'amendement qui vient d'être faite frise le surréalisme, mais nous en avons l'habitude de la part de M. Holenweg! Il est clair que nous refuserons cet amendement. Par contre, nous pensons que l'amendement des Verts respecte la démocratie. En effet, il est normal que les auteurs soient consultés avant de prendre des décisions. Nous voterons donc l'amendement présenté par M. Buschbeck.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). M. Velasco vient de mettre dans ma bouche les mots: «des propositions qui ne servent à rien». Je n'ai jamais dit cela, Monsieur Velasco – vous transmettez, Madame la présidente. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais l'intervenant du Mouvement citoyens genevois. C'est ce même intervenant qui disait qu'un certain nombre de ces objets étaient dénués de bon sens, voire stupides... D'ailleurs, nous avons entendu l'un ou l'autre des auteurs de ces textes se fâcher, et ils ont eu raison, Madame la présidente! Vous leur avez coupé la parole, mais c'était à l'intervenant qu'il fallait couper la parole.

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

En effet, il est inacceptable de dire que telle proposition d'un conseiller municipal est dépourvue de bon sens et, à cet égard, on devrait demander des excuses à M. Menoud! (*Exclamations.*)

En l'occurrence, il est certain que ces textes ont été rédigés avec sincérité, avec le désir de changer quelque chose, avec la volonté d'améliorer le sort de tous et de chacun, ce que M. Menoud paraît oublier en s'attribuant à lui seul des mérites, dans ce Conseil municipal! Madame la présidente, vous deviez le sanctionner et laisser, au contraire, les auteurs de ces propositions clamer leur colère par rapport à cette mauvaise foi! Alors, Monsieur Velasco, ne me prêtez pas des paroles qui ne sont pas les miennes. Je n'ai critiqué aucune de ces propositions. Je dis simplement, comme vous, qu'un grand nombre d'entre elles sont sans objet.

Cela dit, au-delà de ce petit accès de colère – que vous me pardonnerez bien sûr, Madame la présidente, car je connais votre mansuétude – ce que je retiens du débat, c'est que nous sommes tous d'accord. Nous sommes tous d'accord que ces objets doivent être traités, il n'y a pas l'ombre d'une hésitation, et que, d'une manière ou d'une autre, avant d'être traités, ils doivent être triés. Madame la présidente, vous avez eu un mérite extrême, celui d'être parvenue à saisir le Conseil municipal de cette motion. Les présidents et présidentes qui vous ont précédée l'ont voulu, ils n'y sont jamais parvenus. Vous avez gagné à cet égard des quartiers de noblesse incontestables...

Ma suggestion consiste donc à mandater notre présidente pour aller un peu plus loin. Elle qui a si bien écouté notre débat a parfaitement compris le sujet et nous pourrions, sans la froisser, lui dire que cette motion n'est pas celle que nous désirons. Plutôt que de voter des amendements sur lesquels nous ne parviendrons pas à nous mettre d'accord et qui n'ont pas grand sens, pourquoi ne pas dire, avec un large sourire, d'abord merci, ensuite bravo, pour nous avoir saisis du sujet. J'ai siégé dans un bureau du Conseil municipal qui, à chaque séance, a tenté d'aboutir à cela, un de ces innombrables bureaux qui ont participé au gonflement de cette baudruche, parce qu'ils n'ont jamais pu aboutir à une solution.

Alors, Madame la présidente, bravo et merci. Mais si, par hypothèse, nous refusions cette motion en vous demandant de revenir avec un texte qui fixe des critères... (*Protestations.*) Je vois que faire appel à l'intelligence sensible suscite automatiquement des cris! Mais, passé les cris et puisque le groupe qui fait part de son mécontentement est l'auteur d'un amendement qui va dans le même sens que l'amendement des Verts et la démarche des libéraux-radicaux en faveur du tri, pourrions-nous inviter la présidente à trouver une solution, avec le bureau et avec les auteurs, et à nous faire une proposition qui inclue les règles de tri? Car aujourd'hui, dans cette séance, nous ne parviendrons pas à fixer tous ensemble des règles de tri.

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

Nous pourrions dire non à la motion tout en disant bravo et merci à la présidente; surtout qu'elle ne se décourage pas, car cela nous ferait très plaisir qu'elle résolve le problème! Je crois que ce serait lui faire honneur et qu'il y a des non qui sont des oui, des oui bien plus enthousiastes que le oui revenant à dire que nous nous débarrassons! Car il ne s'agit pas de se débarrasser, vous l'avez tous dit, mais de travailler, d'être à la hauteur de notre mission, d'être responsables devant nos électeurs. Cela ne consiste pas à balancer la patate chaude plus loin, à passer le témoin aux commissions... Madame la présidente, vous qui avez un enthousiasme sans faille et de nombreux mois de présidence devant vous, je vous suggère de trouver une solution qui nous permette, non pas de nous débarrasser, mais de nous saisir à proprement parler de ces objets. C'est le sens de mon intervention.

M. Christian Zaugg (EàG). Chers collègues, je vais être extrêmement bref. Mon Dieu, mais quel délire ce soir! On est en pleine ratiocination, pour ceux qui connaissent le terme. C'est proprement hallucinant. Retrouvons le chemin de la raison, s'il vous plaît, et votons cette motion du bureau, qui nous semble pleine de bon sens! En revanche, refusons l'amendement de notre collègue Holenweg, qui fait une discrimination entre les bons objets que seraient les projets d'arrêtés et de délibérations, et ceux qu'il faudrait jeter aux orties tels que les motions ou les résolutions. Cela n'est pas sérieux! Allez, votons la motion du bureau!

M. Carlos Medeiros (MCG). Madame la présidente, j'interviens au nom du groupe Mouvement citoyens genevois et surtout de M. Menoud qui a été mis en cause personnellement: j'ai l'impression que M. Froidevaux, malgré les deux paires de lunettes qu'il a dans les mains, a une vision très restreinte...

Je suis nouveau dans cet hémicycle et c'est vrai que, soit en commission soit dans ce plénum, je constate quand même des choses assez bizarres. M. Froidevaux disait que tous ces objets reflétaient un travail que les conseillers avaient essayé de faire... Parfois, je me demande dans quel état d'esprit certains conseillers municipaux ont travaillé; peut-être que c'était après 20 h... Mais bon, je ne veux accuser personne. En l'occurrence, il y a effectivement des textes qui sont à côté de la plaque... (*Protestations.*) C'est pourquoi le bureau – dont je suis membre – s'est réuni autour de l'idée de faire un tri, un tri dans un sens positif, sans dénigrer le travail qui a été fait, mais simplement pour avancer.

Car nous n'arrivons pas à avancer aujourd'hui, parce que les groupes ont des positions dogmatiques, parce qu'une idée venant de la gauche est automatiquement combattue par la droite, et vice versa! Mesdames et Messieurs, vous connaissez notre groupe: ni gauche, ni droite, de gauche et de droite! Si M. Menoud s'est

Motion: renvoi en commission des propositions des conseillers municipaux

permis les propos qu'il a tenus, c'est parce que nous en avons marre des blocages. Nous sommes élus pour faire avancer le schmilblick, comme on dit, et non pour encaisser des jetons de présence et nous écouter parler.

La présidente. Nous allons – enfin, serais-je tentée d'ajouter – pouvoir passer au vote de cette motion. Nous commençons par voter l'amendement le plus éloigné qui est celui de M. Holenweg.

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 51 non contre 14 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Buschbeck est refusé par 40 non contre 27 oui (1 abstention).

Mis aux voix, la motion est acceptée et renvoyée au bureau du Conseil municipal par 55 oui contre 13 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

La majorité des membres du bureau du Conseil municipal demandent aux membres du Conseil municipal:

- de renvoyer en commissions, sans discussion préalable, les objets N° 68 à 159 inscrits à l'ordre du jour de la session des 11 et 12 octobre 2011 et qui n'ont pas pu être traités;
- de confier au bureau et aux chef-fe-s de groupe la responsabilité de renvoyer ces objets dans les commissions permanentes. Un tableau des décisions du bureau et des chef-fe-s de groupe en ce qui concerne les commissions choisies sera adressé pour information aux membres du Conseil municipal avant la session des 22 et 23 novembre 2011.

Le bureau est chargé de prendre une mesure.

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 890 000 francs, soit:

- un crédit de 1 422 000 francs destiné à la création de locaux pour le parascolaire dans l'immeuble situé rue de Montchoisy 48-50, parcelle N° 2351, feuille N° 16 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;
- un crédit de 406 000 francs destiné à la création d'un restaurant scolaire (réfectoire et office de remise en température) dans l'école des Vollandes, située rue du Nant 35, parcelle N° 2351, feuille N° 16 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;
- un crédit de 62 000 francs destiné à l'aménagement parascolaire (mobilier) pour les locaux créés dans l'immeuble situé rue de Montchoisy 48-50, parcelle N° 2351, feuille N° 16 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-848 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Isabelle Brunier.

Traitement de la proposition

La proposition PR-848 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 18 janvier 2011. Elle a été traitée lors de deux séances de ladite commission, le 23 février 2011 et le 13 avril 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. Les procès-verbaux ont été rédigés avec beaucoup de soin par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit ici vivement remercié.

Résumé du préambule de la proposition

Les écoles de Montchoisy et des Vollandes ne disposent actuellement pas de restaurants scolaires, ce qui oblige les élèves à se déplacer quotidiennement à l'école des Eaux-Vives. Ces déplacements journaliers réduisent considérablement le temps d'animation parascolaire et se font au détriment du temps de sieste pour les plus petits.

¹ «Mémorial 168^e année»: Proposition, 4652. «Mémorial 169^e année»: Motion d'ordonnancement, 1996.

De plus, la fréquentation des activités parascolaires est en constante augmentation. Cette évolution des effectifs contraint les communes, en charge des locaux scolaires, à rechercher de meilleures solutions pour faire face à la demande et garantir des conditions d'accueil acceptables.

Résumé de l'exposé des motifs

L'école des Vollandes, qui date de 1976, ne compte pas de restaurant scolaire. Les locaux attribués à l'accueil parascolaire sont devenus trop exigus pour accueillir les 120 enfants inscrits quotidiennement. L'objectif de cette demande est de déplacer les activités parascolaires vers des locaux situés au 48-50, rue de Montchoisy, et de transformer les locaux ainsi libérés en restaurant scolaire. Un espace polyvalent pouvant être mis à la disposition des habitants du quartier est également prévu à cet endroit.

Présentation de la proposition

La proposition a été présentée à la commission par M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M. Paolo Chiararia, adjoint de direction au Service des écoles et institutions pour l'enfance, et M. Olivier Koeb, architecte dans ce même service.

Il a ainsi été précisé aux commissaires que l'école des Vollandes compte actuellement 15 classes. Cent quarante élèves de l'école des Vollandes et 40 élèves de l'école de Montchoisy mangent chaque jour au restaurant scolaire de l'école des Eaux-Vives où sont servis 280 repas. Ce restaurant est saturé. On prévoit, pour les prochaines années, de 5 à 10% d'augmentation du nombre des repas servis à midi. Ces raisons ont conduit à prévoir l'installation d'un restaurant scolaire dans l'école des Vollandes, à la place des locaux des activités parascolaires. Celles-ci seraient transférées au 48-50, rue de Montchoisy, dans des locaux appartenant à la Gérance immobilière municipale et servant actuellement de dépôts. Ces aménagements seront réalisés avec une isolation thermique de haute performance énergétique et selon un agencement modulable. Le réfectoire prévu dans la proposition pourrait accueillir 90 places.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Une première question a visé à préciser si les élèves de 1E à 2P de l'école de Montchoisy devront se déplacer aux Vollandes pour le repas, ce qui sera le cas.

A une question concernant les places de travail qui seraient nécessaires, il a été répondu que, en général, deux employés réchauffent les repas, dressent les

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

tables et nettoient, tandis que le service est assuré par des associations de bénévoles.

Les activités parascolaires sont assurées par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, financé par l'Association des communes genevoises.

Quel est le pourcentage d'enfants scolarisés qui vont manger en restaurant scolaire? La moyenne est de 30%, mais il ne s'agit pas toujours des mêmes enfants. Il est donc plus juste de dire que 50% à 70% des enfants profitent du parascolaire, mais pas tous les jours.

Un commissaire libéral demande les prix des différents travaux d'aménagement rapportés au mètre carré. Il demande également combien de services seront assurés et donc le nombre de chaises et de tables prévus. On lui répond qu'il sera possible de servir 90 repas par service. La moyenne est de six enfants par table, laquelle coûte environ 500 francs. Les chaises coûtent 100 francs pièce. Quant aux prix des couverts et des services, ils seront donnés par courrier.

En fin de séance, le vote est repoussé dans l'attente des précisions exigées par le commissaire libéral qui, par ailleurs, trouve le projet trop cher. Par la suite, les commissaires ont reçu par courriel les informations concernant le prix des services de table prévus, ainsi que les prix au mètre carré des divers aménagements intérieurs (voir documents annexés).

Discussion et prise de position des groupes

Un commissaire libéral se déclare insatisfait des informations reçues, principalement en raison du fait que les listes d'ustensiles de cuisine et de matériaux ne donnent pas d'indications de quantités. Il s'étonne des estimations des coûts pour le mobilier et aimerait que la Ville paie le juste prix. Sa demande de report du vote est refusée par la majorité de la commission.

Les commissaires socialistes estiment que la nécessité de locaux pour le parascolaire et le restaurant scolaire est avérée, ils approuvent la proposition PR-848, tout comme les commissaires des Verts et A gauche toute! Les commissaires démocrates-chrétiens sont d'accord que la Ville ne doit pas se voir surfacturer ses achats. Ils rappellent aussi que la Ville a la responsabilité de mettre à la disposition des élèves des locaux adéquats et qu'il faut replacer cette proposition dans le contexte d'HarmoS qui va impliquer de nombreux réaménagements. Ils soutiennent la proposition PR-848. Un commissaire libéral refuse la proposition pour les questions de facturation des achats mentionnées plus haut. En cas d'acceptation du crédit, il annonce un rapport de minorité. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient cette position, en faveur du juste prix.

Vote et conclusions

La proposition PR-848 a été votée à la majorité des commissaires présents, soit par 11 oui (2 AGT, 2 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L) contre 3 non (1 L, 2 UDC).

En conclusion, la majorité de la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter les projets de délibérations tels qu'ils sont formulés ci-dessous. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

B. Rapport de minorité de M. Georges Queloz.

Le montant de 1 890 000 francs pour aménager des locaux, dans un immeuble existant, afin de servir et non de fabriquer les repas des cuisines scolaires et des locaux pour le parascolaire, cela pour une utilisation de quatre heures par jour et quatre jours par semaine, nous laisse pantois.

A la lecture de la proposition, on a de quoi s'interroger.

Par exemple:		Fr.
page 9:	vaisselle	10 000
	tables et chaises	27 000
page 6:	portes	45 000

Si, pour un certain nombre de commissaires, il est difficile de connaître les prix de la construction, par exemple le prix du mètre carré de faux plafonds, d'un carrelage, du mètre carré de peinture, le prix d'une porte ou d'une fenêtre, ce que je peux comprendre, il y a tout de même fort à parier que chacune et chacun connaisse le prix d'une assiette ou celui d'une chaise. Voilà pourquoi j'ai dû insister pour avoir des détails.

Détails que l'on nous a transmis par courriel, avec photos (catalogue à l'appui) de l'assiette en question et des couverts: 18,50 francs pour une assiette, 9,80 francs pour un couteau.

Mon sang n'a fait qu'un tour et je me suis aussitôt précipité dans un grand magasin de la place pour m'assurer des prix. Je me suis procuré une assiette plate, en porcelaine, de qualité, pour la modique somme de 5,50 francs, un couteau pour 2,90 francs. Le tout garanti au lave-vaisselle.

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

Sachant que je ne serai pas là pour défendre mon rapport de minorité, je transmettrai, à celle ou celui qui le défendra et en soutiendra les conclusions, la vaisselle que je me suis procurée comme preuve à l'appui, soit:

	Fr.
1 assiette plate 27 cm	5,50
1 assiette creuse 21,5 cm	4,50
1 couteau inox	2,90
1 cuillère inox	2,00
1 fourchette inox	2,00
1 petite cuillère	1,20
1 verre	<u>1,70</u>
Total	<u>19,80</u>

Ces prix sont à l'unité, ce qui veut dire que l'on doit obtenir un rabais de quantité d'au minimum 10%, soit 17,80 francs.

Il y aurait 90 chaises. En admettant que l'on fasse deux services en étant complet, cela correspond donc à 180 couverts à 17,80 francs, soit 3204 francs.

Pourquoi ne pas acheter des couverts en argent et des verres en cristal pendant qu'on y est, mais on n'a certainement pas osé!

Lors de la discussion en commission, on trouvera une commissaire prétendre que c'est inacceptable de demander de tels détails. Une autre vole au secours de son magistrat en disant qu'il y a beaucoup de vaisselle et qu'elle doit être solide, voire incassable, cela sans savoir. Pure imagination.

Ce qui est surprenant et qui mérite une enquête, c'est que la vaisselle que j'ai trouvée est celle que la Ville de Genève achetait pour les cuisines scolaires, car solide, et que l'avantage est qu'on peut toujours se réapprovisionner pour ces modèles. Un autre atout: il est toujours moins dommage de casser une assiette à 5,50 francs plutôt qu'une à 18,50 francs, pas vrai?

Mobilier

Il aura fallu demander, en commission, le nombre de chaises et le prix unitaire à l'achat, étant donné que ces informations font défaut dans la proposition, sur tous les postes.

On apprend donc qu'il s'agirait de 90 chaises à 100 francs et que l'on met 6 chaises par table, ce qui veut dire qu'il faudra 15 tables, à 500 francs la table.

C'est donc:

	Fr.
90 x 100 francs soit	9 000
+ 15 x 500 francs soit	<u>7 500</u>
soit un total de	<u>16 500</u>

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

Regardez, en page 9 de la proposition, et vous verrez que l'on nous demande 27 000 francs.

En page 6, sous «menuiserie», chiffre 273.0, portes intérieures en bois: 45 000 francs.

Heureusement qu'il y a un «s» à «portes» mais on ne sait pas combien il y en a. C'est pourquoi je pose la question: combien de portes et quel est le prix des différents types?

Attention à la réponse donnée par courriel textuellement:

Portes intérieures en bois: 20 000 francs/p
panneaux coulissants légers (non phoniques) de subdivision des locaux.

Si le petit «p» après «20 000 francs» signifie «pièce», c'est dire qu'il y en aurait en tous cas deux pour le montant de 45 000 francs demandé dans la proposition, ce d'autant plus qu'il y a un «s» à «portes».

Or il est impensable qu'une porte intérieure, légère et non phonique en plus, puisse coûter 20 000 francs, ce qui fait qu'on doit en déduire que ces 20 000 francs, c'est l'ensemble des portes.

Alors, la question est: pourquoi 45 000 francs dans la proposition? Pas d'explication.

C'est suffisant, la démonstration est faite que tous les poste sont majorés et que la confiance est rompue.

Ne trouve-t-on pas un commissaire pour nous dire et inventer, pour voler encore une fois au secours de son magistrat: «Oui, c'est cher, mais ce sont des portes antifeu. Et c'est une obligation légale d'installer ce type de portes là où il y a des enfants.»

Un autre commissaire (pas du même parti) ajoute sans réfléchir: «Oui, une porte antifeu coûte au moins 20 000 francs.»

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est invraisemblable, une porte antifeu ne s'installe pas dans un endroit où il y a des enfants à l'intérieur d'un local, car, s'il y a des vies, on doit ouvrir les portes pour évacuer au plus vite les personnes en danger à l'intérieur d'une pièce. Dans le cas contraire, aucune école ne serait en conformité.

On installe des portes antifeu là où il y a un risque d'incendie, éventuellement à côté d'une chaufferie, mais surtout là où il y a des valeurs matérielles, documents ou archives, afin de les protéger le plus longtemps possible des flammes, le temps aux pompiers d'intervenir. Une porte du type T60, par exemple, doit résister au feu une heure durant. On ne va tout de même pas jouer avec cela s'il y a des vies humaines ou animales à l'intérieur.

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

Pour les surfaces, il en est de même, on doit demander le nombre de mètres carrés et le prix au mètre carré.

Il fut un temps où l'on avait toutes ces informations dans la proposition et les chefs de services arrivaient en commission avec ce qu'on appelle «la bible» et pouvaient donner réponse sur-le-champ à pratiquement toutes les questions. Puis une demande a été faite pour que les propositions soient présentées selon la méthode CFE, ce qui a été accepté.

Dès lors, dans les propositions telles qu'elles nous sont présentées aujourd'hui, une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

Après avoir longuement insisté, j'ai obtenu le retour à la présentation CFC, mais ces propositions nous parviennent avec toujours moins d'informations. Celle-ci en est la démonstration.

On y trouve (voire annexe):

- un revêtement de sols sans joints (linoléum) 240 francs/m²;
- du carrelage posé à la colle à 110 francs le mètre carré et des faïences à 120 francs;
- des faux plafonds à 165 francs, ou encore de la dispersion à 28 francs le mètre carré. C'est ce qu'on nous donne comme réponse.

Il n'y a que la Ville de Genève pour payer ces prix-là, me direz-vous, seulement ce ne sont pas ces prix-là qui sont facturés. Voilà des questions pour la Cour des comptes.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est inadmissible et inconcevable d'accepter cette proposition si l'on se veut de remplir notre mission qui est de faire bon usage des deniers publics.

C'est pourquoi le groupe libéral, comme l'Union démocratique du centre, vous demande de refuser cette proposition.

2098

SÉANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 2011 (soir)

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DES BÂTIMENTS

VILLE DE
GENÈVE

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal

R 07 AVR. 2011

A traiter par:

Copies:

Note à

Monsieur Alexandre WISARD
Conseiller municipal
Président de la commission des travaux et
des constructions

Genève, le 7 avril 2011

Objet

PR-848 - création de locaux pour le parascolaire rue de Montchoisy et d'un restaurant scolaire dans l'école des Vollandes

Monsieur le Président,

Je fais suite à la séance de la Commission des travaux et des constructions du 23 février 2011 relative à l'objet cité en marge.

Comme il me l'a été demandé lors de cette séance, je vous remets en annexe la liste des prix unitaires appliqués aux articles selon l'estimation des coûts de juillet 2010.

Je vous en souhaite bonne réception et vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Philippe MEYLAN
Chef de service

Copie : M. Rémy Pagani, Conseiller administratif
Codirection du département des constructions et de l'aménagement

Annexe mentionnée

RUE DU STAND 25
CH-1204 GENÈVE
T +41(0)22 418 21 50
F +41(0)22 418 21 51

www.ville-ge.ch - www.geneva-city.ch
TP6 BUS 2-10-15-20-D-K-L (ARRÊT PALLADIUM)
TRAMS 13-15-16 (ARRÊT STAND)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

Parascolaires Montchoisy-Vollandes

Prix unitaires appliqués aux articles selon estimation des coûts de juillet 2010

- 271 Plâtrerie
Cloisons : 30 m2 à 145.-/m2
 F. et p. de parois en plaque de plâtre cartonné sur ossature métallique, simple ossature, double parement, épaisseur fini 100mm, jusqu'à h=4m. soit : - 2 x 12.5 mm de plaque de plâtre de part et d'autre de la paroi - structure 50 mm : châssis métallique - isolation laine minérale 40 mm, classe A (42 kg/m3)
 y.c. enduisage Q2 des cloisons neuves
- Doublages : 122 m2 à 110.-/m2
 (même détail 1 face sur murs périphériques)
- Enduits : 80 m2 à 35.-/m2
 Exécution d'un enduit au plâtre à la taloche en 2 mains lissage fin (mètres linéaires de réglage d'embrasures et f+p de baguette d'angle métallique)
- 273.0 Portes intérieures en bois
 20'000.-/p.
 Panneaux coulissants légers (non-phoniques) de subdivision des locaux
- 281.1 Revêtement de sols sans joints
 275 m2 à 240.-/m2
 Arrachage des anciennes plaques et préparation des fonds
 F. et p. de revêtement en linoléum en lais collé en plein (soudure des lais) coloris variés y.c. plinthe de 10 cm périphérique, seuils métalliques plats entre différents types de sols
 F. et p. de chape CP 400, y.c. treillis K71, mailles 10 x 10, talochée, prête à recevoir le revêtement, ép: 5.5 cm sur isolation type "ETHAFOAM"
- .5 Revêtement de sols en céramique
 50 m2 à 110.-/m2
 F. et p. de carreaux de sols émaillés anti-dérapants, dim : 20 x 20 cm, pose à la colle, y compris coupe et jointoyage. Application d'une étanchéité type LASTOGRUND sur sol et murs.
- 282.4 Revêtements de parois en céramique
 270 m2 à 120.-/m2
 F. et p. de faïences, dim.: 15 x 15 cm, pose à la colle, y compris coupe et jointoyage et profilés de protection d'angles carrelés
- 282..5 Revêtements de parois en bois et dérivés
 60 m2 à 170.-/m2
 Panneaux pour le traitement acoustiques des faces verticales (armoires, murs,..)
- 283 Faux plafonds
 335 m2 à 165.-/m2
 F. et p. de plafond lisse sans joint, sur sous-construction métallique suspendue, en double parement de plâtre cartonné de 15 + 18 mm y.c. enduisage.
- 285 Traitement des surfaces intérieures
 Peinture intérieure : 780 m2 à 28.-/m2 (moyenne entre dispersion sur cloisons et acryliques sur boiseries)

Premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Madame la présidente, vous me permettez de me substituer au rapporteur de minorité, M. Queloz, pour attirer l'attention du Conseil municipal sur le charme du rapport de minorité. Nous sommes aujourd'hui à l'aube d'une situation budgétaire, et même devant une impasse budgétaire qui commande, à défaut de coupes massives, un débat sur la variation du taux d'impôt et peut-être une hausse, ainsi que la gauche peut le souhaiter. Or le rapport de minorité de M. Queloz nous dit combien une hausse fiscale pour compenser les dépenses municipales est exclue. Pendant vingt ans, M. Queloz a, en effet, mis le doigt et a tenté de décortiquer un processus de fonctionnement, en matière de dépenses municipales, qui est pathologique. Il serait fâcheux que, ne siégeant plus ici, M. Queloz n'ait pas de relais. Rassurez-vous, je ne prendrai pas ce relais, mais il est absolument essentiel que le Conseil municipal ait conscience du problème.

Ainsi, je prends l'exemple le plus illustratif de cette proposition, qui est celui des 20 000 francs pour des portes. M. Queloz, dans son rapport de minorité, nous indique avoir été étonné par ce montant et avoir demandé des renseignements complémentaires, qui sont annexés, dans lesquels on lui dit que ce ne sont pas des portes, mais une cloison légère de séparation d'un local. Et le rapporteur de minorité de dire que 20 000 francs, c'est très cher. Et la commission, au lieu de s'interroger sur le coût de cette cloison, d'inventer des motifs expliquant ce coût et se saisissant elle-même de l'idée que cette cloison serait anti-feu. Pourtant, la réponse du Conseil administratif dit bien que c'est une cloison légère, et non pas une cloison anti-feu.

Alors, je ne dis pas que la commission a mal fait son travail, ou que le rapport de minorité doit emporter votre conviction. Mais le fait est que la méthode dénoncée par le rapporteur de minorité est extrêmement symptomatique de la manière de dépenser. Quand un conseiller municipal met le doigt sur une économie possible, la commission, au lieu de s'interroger sur l'hypothèse d'un surcoût, choisit au contraire de défendre le magistrat ou ses services et d'inventer des motifs justifiant qu'une cloison légère – dont on comprend qu'elle devrait coûter au mieux 5000 ou 6000 francs – coûte 20 000 francs, parce qu'elle serait anti-feu. Or ce n'est pas le cas: les portes anti-feu ont des caractéristiques particulières et les cloisons mobiles ne sont pas anti-feu!

Le rapport est riche d'un certain nombre d'autres éléments. Je ne citerai que les assiettes, qui sont ordinairement achetées par la Ville pour les crèches au prix de 5 francs et quelques et qui, dans cette proposition, coûtent 18 francs, c'est-à-dire trois fois le prix. Il en va de même pour les couverts. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'être en permanence derrière le magistrat ou ses services pour contester chaque élément, mais il s'agit d'être attentif. C'est ce que nous dit M. Queloz dans son rapport, en soulignant que, dans les propositions globales qui nous sont

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

faites, il y a lieu d'examiner, de manière séquentielle, une fois un point, une fois l'autre, et d'approfondir de manière que les prix soient justes.

Cet examen, Mesdames et Messieurs, nous ne le devons pas à nous-mêmes, à nos magistrats, à nos rapports, à l'art de la parole: nous le devons aux citoyens. Demain, respectivement le 10 décembre, nous aurons le débat budgétaire ici et certains demanderont une hausse des centimes additionnels – car ce débat, si vous ne l'avez pas encore à gauche, vous l'aurez nécessairement d'ici une dizaine de jours... (*Remarque.*) Eh bien, comme le chef de groupe socialiste, vous serez obligés de répondre: «Mais non, mais non», parce que vous savez que la population ne vous suivra jamais, dès lors qu'elle a la certitude que la municipalité fait un mauvais usage de son argent. De cela, le rapport de minorité donne, je ne dirai pas des preuves mais des indices assez forts.

Si nous, conseillers municipaux, ne reprenons pas le flambeau, si nous ne demandons pas, quand nous avons de la marge, pourquoi tel prix est si élevé, au lieu de chercher des réponses à la place des autres, si nous n'avons pas cette attitude, en aucun cas la population n'acceptera une hausse d'impôts. Or les perspectives budgétaires sont mauvaises et la municipalité aura probablement de fortes tentations en matière de hausses d'impôts. Mais, parce que nous avons été négligents, de telles hausses sont exclues.

Aujourd'hui, on peut bien approuver ce projet, cela n'a pas grande importance. Mais il est essentiel d'avoir à l'esprit que chaque proposition de dépense doit emporter notre certitude qu'elle a été calculée au plus près, loin de cette idée généralement reçue selon laquelle, quand le public construit, que ce soit le Canton ou les communes, cela coûte 30% plus cher! Nous le devons aux citoyens. En l'occurrence, cette proposition démontre le contraire et c'est la raison pour laquelle, pour ma part, je ne l'accepterai pas.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je serai un peu plus brève que mon préopinant libéral-radical. D'abord, pour Ensemble à gauche, il n'y a aucun doute sur la nécessité de voter urgemment cette proposition. Il est heureux que la motion d'ordonnancement ait été acceptée. En effet, les enfants ont besoin de ces locaux parascolaires, ils en ont besoin pour ne plus avoir des centaines de mètres à parcourir au sortir de l'école.

Ensuite, en ce qui concerne le rapport de M. Queloz, j'espère que ce dernier nous regarde ce soir sur TV Léman bleu. Je l'ai en haute estime, car il savait com-

menter ses rapports de minorité avec verve et humour. Je crois qu'il avait prévu, s'il avait encore été dans cette salle, d'amener des couverts et des assiettes pour illustrer ses propos. Mais les assiettes qu'il aurait amenées, il les aurait achetées dans une grande surface de la place, donc pour un usage domestique. Or ce dont il s'agit ici, c'est d'un matériel qui doit résister aux chocs et autres détériorations qui adviennent avec le temps. Si j'ai bien compris, le groupe libéral-radical votera cette proposition avec ce bémol, que je trouve donc un peu déplacé. En ce qui nous concerne, nous avons pleinement confiance dans les services du département de M. Pagani. Nous pensons qu'ils sont des professionnels, qu'ils apportent tout leur soin au choix du mobilier et du matériel, qu'ils savent ce qu'ils font. Quant à nous, nous devons étudier des intentions, et notre rôle politique est de permettre de réaliser une infrastructure qui sera utile à la population et aux enfants de ce quartier.

M. Eric Bertinat (UDC). Le rapport de minorité de notre ancien collègue Queloz est plus qu'un cas d'école: c'est un exemple à méditer. Il faut remercier M. Queloz pour cette bonne leçon. Voilà comment un bon conseiller municipal fait son travail. En l'occurrence, il coupe les cheveux en quatre, ou plus exactement les assiettes et les couverts; il nous démontre, grâce à quelques minutes prises sur son temps pour creuser le sujet, que les propositions qu'on nous fait ici incluent souvent des prix multipliés par trois ou par quatre. En projetant ce cas d'école sur d'autres sujets, on constate que ce sont plusieurs millions de francs qui sont dépensés indûment, cela parce que les conseillers municipaux n'ont pas forcément l'acuité suffisante ou l'esprit de détective qu'avait M. Queloz.

Toujours est-il que son exemple est vraiment à suivre. Je citerai ici la proposition PR-918 que nous venons de renvoyer en commission en début de session et ces fameux 1,28 million pour préparer les 335 000 documents papier à être numérisés. Chaque document va nous revenir à 3 ou 4 francs, et je prétends qu'il y a là aussi matière à creuser le sujet. On nous fait là une proposition qui pourrait sans doute être divisée par deux, qui sait?

Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera donc la présente proposition. Il désire qu'elle soit retournée à son auteur et qu'on tienne compte de ces remarques. Il faut que la Ville de Genève cherche vraiment à faire des économies, qu'elle ne cède pas à la facilité d'arrondir les chiffres. Il serait bon, comme je l'ai dit, de garder à l'esprit cet exemple, même si on entre là dans des détails, car de milliers de francs en milliers de francs, on en arrive à des centaines de milliers de francs, puis à des millions. L'Union démocratique du centre tient à insister sur ce point: nous sommes, nous conseillers municipaux, les personnes responsables des dépenses, c'est-à-dire de l'argent du contribuable. Nous souhaitons pouvoir étudier en détail en commission tous ces sujets, et que les commissaires

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

et tous les conseillers municipaux, de quelque parti qu'ils soient, jouent le jeu, afin d'économiser l'argent des contribuables.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, je reprendrai, au nom du groupe socialiste, le rapport de notre ancienne collègue, M^{me} Isabelle Brunier. Je voudrais d'abord indiquer, à l'intention de M. Bertinat, que nous sommes certains que les commissaires socialistes de l'époque ont fait un excellent travail en commission des travaux et des constructions. M^{me} Brunier, rapporteuse de majorité, est bien connue pour son expérience en matière de construction et de patrimoine, elle est également bien connue pour le sérieux avec lequel elle a toujours travaillé en commission, de même que ses collègues, dont M^{me} Andrienne Soutter. Nous n'avons donc aucun doute sur le fait que nos commissaires ont étudié cette proposition avec sérieux.

Cela dit, nous aimerions recadrer le débat sur deux éléments. Premièrement, certains font le compte des assiettes, mais il s'agit en l'occurrence d'une proposition pour créer des locaux parascolaires et un restaurant scolaire. Je pense que, dans n'importe quel quartier, il est normal que nos enfants aient des conditions d'étude satisfaisantes, mais aussi des conditions d'accompagnement dignes, qui leur permettent de travailler ensuite à l'école. L'accompagnement autour de l'école fait partie des conditions de travail offertes aux enfants. Sans résumer cette proposition, je rappellerai que l'école des Vollandes ne compte pas de restaurant scolaire et que la proposition qui nous est soumise permettra, par une rocade, de créer un restaurant dans l'école, de sorte à éviter des déplacements qui sont souvent fatigants pour les enfants. Ceux-ci mangent déjà dans le bruit à midi et en supprimant les déplacements, on leur offre des conditions plus reposantes, qui favorisent ensuite l'apprentissage. De même, il s'agit de créer des locaux parascolaires rendus nécessaires par les horaires de l'école.

Ensuite, nous avons entendu, et ce sera l'objet de ma deuxième remarque, l'intervention de M. Froidevaux, que nous avons retrouvé dans la brillance qui le caractérise... Mais nous aimerions dire que, puisqu'il fait partie du groupe libéral-radical, il aurait dû reprendre une demande des radicaux à l'époque, qui ont déposé une initiative sur l'horaire continu et qui en ont été les chantres. Or, pour favoriser l'horaire continu, il faut développer un accueil pour les enfants, que ce soit à midi ou le soir. Il faut leur garantir des conditions acceptables, et c'est de cela qu'il s'agit dans cette proposition. Alors, on peut certes ergoter sur le coût du mobilier, ou le prix des assiettes... Mais pour l'essentiel il s'agit d'un projet de construction.

Enfin, comme l'a dit M^{me} Pérez, dans les écoles, les pupitres sont tout à fait bien étudiés et coûtent évidemment un peu plus cher qu'un bureau que nous aurions acheté pour la maison. En effet, c'est un matériel qui est sollicité de

manière tout à fait différente et personne n'a jamais demandé au Département de l'instruction publique d'aller dans une grande surface, à Vernier par hypothèse, acheter les pupitres scolaires! Il en va de même pour la vaisselle. Si j'ai apprécié l'humour de M. Queloz et son travail toujours pointu, je pense toutefois qu'il est indécent de comparer le matériel scolaire au matériel usuel que chacun utilise à domicile. Dans les entreprises, les bureaux ne sont pas non plus les mêmes que ceux que nous achetons pour la maison, parce que, dans l'entreprise aussi, le matériel est fortement sollicité.

Encore une fois, nous socialistes, nous soutiendrons ces projets, car ils permettent d'offrir de la qualité à nos enfants, de la qualité non seulement durant l'horaire scolaire mais aussi hors des horaires. Quand on accepte l'horaire continu, on accepte ce qui va avec, c'est-à-dire des mesures d'accompagnement dignes des enfants!

M. Jean-Charles Lathion (DC). M^{me} Valiquer Grecuccio a tout à fait raison de parler d'horaire continu, car c'est de cela qu'il s'agit, c'est de cela qu'il faut tenir compte. Effectivement, les besoins existent au niveau des écoles et du parascolaire. L'harmonisation scolaire en Suisse romande, par le biais du projet Har-moS, nous oblige à mettre nos pendules à l'heure et à répondre aux besoins de la population et des enfants. Alors, je veux bien entendre les leçons de morale des uns et des autres. Toute la soirée, on a donné des leçons, on a fait le tri des bons conseillers municipaux, de ceux qui sont exemplaires. Ici, l'ancien conseiller municipal M. Queloz a été jugé exemplaire, tant mieux! Mais on a aussi entendu tout à l'heure le Mouvement citoyens genevois juger que les anciens conseillers municipaux avaient pas mal de choses à se reprocher, tant ils étaient mauvais dans les motions qu'ils présentaient.

Mesdames et Messieurs, tout cela n'est pas très sérieux! Lorsque les conseillers municipaux veulent être calife à la place du calife, lorsqu'ils prétendent être des experts sur tous les sujets, on en arrive à des extrêmes. M. Queloz nous a toujours intéressés, en commission, par le soin qu'il prenait à décortiquer les propositions. L'ensemble de la commission, dans le cas présent, a pris le même soin à apprécier la situation au regard des points de vue qui viennent d'être donnés: le fait est qu'on n'équipe pas une école comme on équipe sa cuisine ou son salon! Je crois que c'est ce qu'il faut retenir des brillantes plaidoiries des uns et des autres.

Le Parti démocrate-chrétien approuve donc cette proposition. Nous la voterons sans regret – je le précise pour M. Bertinat. De plus, nous faisons remarquer au Parti libéral-radical que des radicaux et des libéraux l'ont aussi votée en commission et n'ont donc pas tous été convaincus par les arguments de notre collègue Queloz, auquel j'adresse un bonsoir, s'il nous regarde en ce moment. Cela a été très agréable de siéger à ses côtés...

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

M. Alexandre Wisard (Ve). L'hommage qui est rendu ce soir à Georges Queloz l'avait déjà été au mois de mai, lorsqu'il a pris congé de ce parlement municipal. Tout à l'heure, on a parlé de brontosaures et, pour continuer dans les images, j'ai envie de dire que M. Queloz était le véritable inspecteur Derrick de la commission des travaux et des constructions! Dès qu'il trouvait que certains prix étaient louches, il grattait, il se déplaçait, il allait dans les commerces... Et il est vrai que, dans le rapport de minorité, toutes les démarches que notre ex-collègue Queloz a faites sont de nature à susciter le doute. L'histoire des assiettes qui sont facturées 18 francs à la Ville et qu'il arrive à obtenir pour 5 francs pose même des questions, même s'il n'y a pas pour 1,9 million d'assiettes dans cette proposition. De même pour les portes anti-feu. Quand M. Queloz gratte un peu plus loin, il constate que, dans des locaux où il y a des gamins, théoriquement il ne devrait pas y avoir de portes anti-feu et que les prix articulés sont effectivement de nature à créer le doute au sein de la commission. C'est une réalité.

La commission a discuté de tout cela, elle a posé des questions, elle a reçu des chiffres, mais il reste toujours cette impression au final qu'on va payer trop cher. Georges Queloz, comme tous les membres de la commission des travaux et des constructions d'ailleurs, a fait son boulot parce que, dès le départ, il n'était pas convaincu par les prix annoncés. Alors, pourquoi s'est-il dégagé une majorité pour voter ce crédit, même s'il paraît surestimé? Tout simplement parce qu'il y a un besoin urgent de locaux parascolaires et d'un restaurant scolaire dans le quartier des Eaux-Vives et que la commission n'a pas voulu tout remettre sur le tapis. Une majorité extrêmement large de la commission a décidé que, oui, c'était probablement ou peut-être trop cher, mais qu'il fallait y aller, qu'il n'y avait pas d'autre alternative pour le moment.

Des prestations pour les parents et les enfants sont en jeu. Par conséquent, le groupe des Verts confirmera son vote de commission et acceptera la proposition, avec les doutes que j'ai exprimés. Je dois dire que nous nous réjouissons de voir si le Parti libéral-radical sera cohérent par rapport à son rapporteur de minorité qui affirmait: «Voilà des questions pour la Cour des comptes.» Ce soir, il faut voter cette proposition et réaliser ces travaux, mais j'espère que nos collègues du Parti libéral-radical saisiront la Cour des comptes et qu'on va commencer à gratter-plucher pour voir si les doutes et les soupçons apparus lors du traitement de cette proposition étaient justifiés!

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Je vais pouvoir répondre directement à mon préopinant. Mais, tout d'abord, ce que je retiens, c'est l'hommage rendu au travail d'un commissaire, en l'espèce le rapporteur de minorité. Je retiens aussi cette obstination avec laquelle les uns et les autres ont choisi, une fois de plus, de se substituer au magistrat ou aux services pour justifier les dépenses. Ainsi, j'ai

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

entendu mille motifs pour lesquels une assiette qui coûte 5 francs devrait coûter 18 francs. J'ai entendu que plusieurs autres motifs justifiaient qu'une cloison coûtant 5000 francs coûterait 20 000 francs à la Ville. Mais de ces motifs, on n'en parle nulle part dans les interventions du département. Mesdames et Messieurs, je ne fais aucun reproche, mais je dis simplement: cessons, de grâce cessons! Si nous voulons être crédibles en matière de dépenses publiques, cessons de justifier des dépenses qui ne sont pas les nôtres et dont nous ne savons rien! Cessons d'inventer des motifs! Qu'est-ce qui fait qu'une assiette est vraiment différente dans une école ou chez soi? Moi, je n'en sais rien. Qu'est-ce qui fait qu'un meuble est vraiment différent, qu'est-ce qui fait qu'il coûte six fois plus? Vraiment, je n'en sais rien! Cessons donc d'inventer et au besoin demandons des réponses à qui peut nous les donner. C'est ainsi que nous apparaîtrons comme sérieux.

D'aucuns ont indiqué que le débat devait porter sur le fond, sur les besoins. En l'occurrence, les besoins ne sont pas mis en cause dans le rapport de minorité, la justification des travaux et la nécessité de les réaliser ne sont pas mises en cause non plus. En revanche, la manière dont les coûts sont gérés est mise en cause. Que ces locaux se réalisent, nous nous en félicitons et si nous disons non, c'est à la méthode, qui est fausse.

Alors, faut-il en saisir la Cour des comptes? A titre personnel, je pense que ce serait de la lâcheté. Il ne suffit pas de dire que le travail de M. Queloz est intéressant, qu'il a fait un travail d'inspecteur, voire d'inspecteur Derrick... En fait, notre devoir est de prendre le relais et de faire, sans polémique, le travail de gestion qui est attendu de nous dans chaque bulletin de vote, qui est attendu de nous, parce que nous l'avons promis à chaque électeur qui nous interpellait. Alors, soyons attentifs, tenons notre engagement, soyons des personnes qui interrogent, plutôt que des personnes qui répondent! Ne faisons plus jamais l'erreur d'inventer des réponses à la place du Conseil administratif! Et si effectivement nous tirons la leçon de ce rapport qui, comme le disait le représentant de l'Union démocratique du centre, est un cas d'école, nous aurons ce soir fait un grand pas en vue d'une gestion municipale qui soit conforme à l'intérêt commun. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Leisi (MCG). Le Mouvement citoyens genevois ne siégeait pas ici lors de la précédente législature. Nous n'avons donc pas de raison de nous opposer à l'équipement de ces locaux, par la force des choses. Néanmoins, nous avons quand même été interpellés par ce rapport de M. Queloz, qui nous démontre clairement qu'il y a des problèmes au niveau des prix. Nous aimerions éviter, durant cette législature, d'avoir continuellement le couteau sous la gorge, avec des prix que nous avons de la peine à vérifier. D'expérience, pour avoir posé des portes anti-feu T60, je peux dire que je n'en ai jamais posé à 20 000 francs! Je

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

suis donc interpellé par ce prix. Par conséquent, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra au moment du vote.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Monsieur le président, je voudrais demander le vote à l'appel nominal...

Le président. D'après le nouveau règlement, une seule personne peut demander le vote par appel nominal. Il en sera donc fait ainsi.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je voudrais dire que je fais miennes les préoccupations que certains ont émises ce soir, car il est vrai que cela fait cher l'assiette. Cela dit, d'après l'expérience que j'ai acquise depuis quelques années, je sais que tous les projets que nous avons reportés nous ont coûté plus cher. Je prends l'exemple de la passerelle de Sécheron: quand je suis arrivé, elle coûtait 12 millions. Je me suis battu pendant une année pour la faire accepter à 10 millions et, en définitive, trois ans après vous avez voté 16 millions! Mesdames et Messieurs, telle est la réalité dans notre République.

Le seul pouvoir que j'ai, s'agissant de cette proposition, au moment où vous m'aurez donné l'autorisation de dépenser, c'est de lancer des appels d'offres et de serrer les prix. Mais il faut savoir qu'il y a aussi un arbitrage à faire: il ne s'agit pas d'étrangler les petites et moyennes entreprises, qui sont le tissu économique de notre République et auxquelles nous tenons tous. Quand on voit comment dégraissent les grandes entreprises, on a intérêt à se battre pour maintenir l'emploi de proximité. Il faudra donc faire des arbitrages et les procédures AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) nous le permettent.

En conclusion, je vous demande de voter cette proposition, parce qu'il est grand temps de satisfaire ces besoins récurrents, que personne ne conteste, liés à l'augmentation de fréquentation des restaurants scolaires et des activités parascolaires.

Deuxième débat

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération I est acceptée par 39 oui contre 20 non (8 abstentions.)

Ont voté oui (39):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

(S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (20):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Olivier Tauxe (UDC).

Se sont abstenus (8):

M. Jean-François Caruso (MCG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Michel Chevrolet (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Soli Pardo (MCG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Aurélie Seguin (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), vice-président, n'a pas voté.

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération II est acceptée par 39 oui contre 20 non (9 abstentions.)

Ont voté oui (39):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (20):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Olivier Tauxe (UDC).

Se sont abstenus (9):

M. Jean-François Caruso (MCG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Michel Chevrolet (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Denis Menoud (MCG), M. Soli Pardo (MCG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Aurélie Seguin (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), vice-président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération III est acceptée par 39 oui contre 20 non (9 abstentions.)

Ont voté oui (39):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (20):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Olivier Tauxe (UDC).

Se sont abstenus (9):

M. Jean-François Caruso (MCG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Michel Chevrolet (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Vera Figuek (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Florence Kraft-

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

Babel (LR), M. Denis Menoud (MCG), M. Soli Pardo (MCG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Aurélie Seguin (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), vice-président, n'a pas voté.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 422 000 francs destiné à la création de locaux pour le parascolaire dans l'immeuble situé au 48-50, rue de Montchoisy, 1207 Genève, parcelle N° 2351, feuille N° 16 de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 422 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: locaux parascolaires et restaurant scolaire aux Eaux-Vives

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 406 000 francs destiné à la création d'un restaurant scolaire (réfectoire et office de remise en température) dans l'école des Vollandes, située au 35, rue du Nant, 1207 Genève, parcelle N° 2351, feuille N° 16/20 de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 406 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 62 000 francs destiné à l'aménagement parascolaire (mobilier) pour les locaux créés dans l'immeuble situé au 48-50, rue de Montchoisy, 1207 Genève, parcelle N° 2351, feuille N° 16 de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 62 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2019.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

- 6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un total de 937 000 francs destinés à l'aménagement d'une cuisine de production et à son équipement, située au 6, rue des Terreaux-du-Temple, 1201 Genève, parcelle N° 6203, feuille N° 49, section Genève Cité.**
- **Délibération I: un crédit de 770 000 francs, déduction faite du crédit d'étude de 50 000 francs voté le 23 juin 2009, soit un total de 820 000 francs destiné à l'aménagement d'une cuisine de production.**
 - **Délibération II: un crédit de 117 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine de production (PR-845 A/B)¹.**

A. Rapport de majorité de M^{me} Isabelle Brunier.

Traitement de la proposition

La proposition PR-845 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 18 janvier 2011. Elle a été traitée lors de deux séances de ladite commission, le 9 février 2011 et le 4 mai 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. Les procès-verbaux ont été rédigés avec beaucoup de soin par M. Jorge Gajardo Muñoz et M^{me} Sarah Maes, qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Préambule de la proposition

La présente demande de crédit pour objet la transformation de l'ancienne cuisine de l'école des cafetiers, située au sous-sol de l'immeuble de la rue des Terreaux-du-Temple 6, qui abrite la salle du Faubourg, en une nouvelle cuisine de production d'une capacité maximale de 500 repas par jour pour la Délégation à la petite enfance. Cette installation de production livrera ses repas aux futures crèches de la rue Barthélemy-Menn, de la rue du Cendrier et de l'écoquartier de la Jonction.

Présentation de la proposition

La proposition a été présentée à la commission par M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M^{me} Francine Koch, déléguée à la petite enfance, et M. Olivier Vollenweider, architecte au Service des bâtiments, en charge du projet.

¹ «Mémorial 168^e année»: Proposition, 4614.

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

Il a été expliqué que le développement des institutions pour la petite enfance a appelé une réorganisation de la production centralisée des repas. La production de plats pour les crèches, et les cuisines collectives en général, doivent répondre à des exigences de plus en plus élevées. En même temps, les cuisines comme celles des Franchises et de Bertrand, qui produisent jusqu'à 500 repas quotidiens et desservent chacune respectivement six établissements, permettent de rationaliser le travail et de maîtriser les frais. Ainsi, la cuisine des Terreaux-du-Temple, bien située géographiquement, pourra desservir une future crèche à Plainpalais, la crèche actuellement en construction à la rue du Cendrier et la future crèche de l'écoquartier de la Jonction. Ces établissements ne disposeront que d'installations de remise en température. En outre, dans les grandes cuisines de production, les cuisiniers ne sont pas isolés et apprécient de travailler en équipes. Il est signalé que la réalisation du projet ne sera pas confiée à des tiers mais suivie en interne par M. Vollenweider.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire démocrate-chrétien demande pourquoi la Ville ne confie pas la préparation des repas des crèches à des sociétés privées de restauration collective.

M^{me} Koch répond que la cuisine pour les tout-petits implique des connaissances spécifiques et que les normes à respecter sont nombreuses et contraignantes. Les cuisiniers sont suivis par des diététiciennes du Service de santé de la jeunesse.

Un commissaire radical s'étonne de cette demande de crédit qui doit desservir des crèches en cours de construction. Que se passera-t-il si le Conseil municipal refuse le crédit?

M^{me} Koch reconnaît que, si tel est le cas, il faudra ajouter des cuisines dans lesdits établissements, ce qui impliquera un renchérissement et des complications.

Pour un commissaire libéral, cette proposition aurait dû être renvoyée à la commission des finances. Il souhaite connaître le prix de revient d'un repas produit en cuisine de production de la Ville en comparaison avec celui d'une société de restauration industrielle. Il ne voit pas pourquoi l'on ne pourrait pas confier cette mission à une société externe, dès lors que le cahier des charges est clair et les contrôles réguliers.

Selon M^{me} Koch, les repas coûtent 5 francs par enfant dans les cuisines de la Ville et entre 8 et 10 francs chez la société DSR. Elle donnera ultérieurement les chiffres exacts en tenant compte des salaires, investissements et amortissements.

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

Un courrier daté du 12 avril 2011 a donc fait suite à la présentation. On y citait les paramètres importants suivants: la qualité et la traçabilité des produits utilisés, les directives en matière d'hygiène, la diététique particulière des tout-petits, la variété des menus en fonction de l'âge des enfants, les allergies alimentaires, les menus spécifiques en cas de maladie, etc. Concernant le personnel, on y relevait les conditions de travail négociées dans le cadre de la convention collective de travail de la petite enfance. Tous ces aspects font que les comparaisons sont difficiles entre des prestations de types et qualités différents. Toutefois, on peut évaluer le prix d'un repas «public» intégrant marchandises, salaires, amortissement des installations entre 8,20 francs à 8,50 francs par repas, tandis qu'un repas fourni par un tiers revient à 6,50 francs pour les bébés et les petits (0-2 ans), 8,80 francs pour les moyens et les grands (2-4 ans). Il en résulte que, si le recours à un prestataire externe peut se révéler éventuellement financièrement avantageux, ce qui reste à prouver, cet éventuel avantage serait contrebalancé par le risque de perte de qualité, de traçabilité, de contrôle et de flexibilité.

Discussion et prises de position des groupes

Un commissaire libéral rappelle qu'il avait préconisé le renvoi en commission des finances. Il déplore la création d'une cuisine industrielle au centre-ville, d'autres activités pourraient avoir lieu dans cet endroit, et les repas pourraient être fournis à moindre coût par des entreprises privées. Il suffirait de demander certaines prestations particulières pour les repas des tout-petits et de les contrôler. De plus, les cuisines déjà existantes ne sont pas utilisées à plein. Le groupe libéral refusera cette proposition.

Le groupe démocrate-chrétien, au contraire, l'acceptera avec enthousiasme. Même s'ils ont été quelque peu interpellés par le prix de la proposition, les commissaires estiment que l'argumentation de M^{me} Koch se défend. Les critères de qualité des produits, de traçabilité, de directives en matière d'hygiène, de diététique des tout-petits, de variété des menus et des problèmes d'allergies sont importants. Il faut une cuisine adaptée aux jeunes enfants, surtout lorsque l'on connaît les problèmes posés par l'obésité infantile. De plus, il relève le sentiment d'appartenir à une équipe pour les cuisiniers et l'aspect pédagogique. Il rappelle que le Parti radical prône l'accueil des enfants presque en continu, cela implique une organisation et cela a aussi un coût.

Le commissaire radical se déclare emprunté face à ce projet. Il observe que, dans d'autres communes du canton, pour les enfants du même âge, on recourt aux services de grandes chaînes telles que DSR. Il relève que cette nouvelle cuisine implique une augmentation des frais de fonctionnement, avec l'engagement de deux cuisiniers. Il a l'impression que la Ville ne sait pas quoi faire de ces locaux et votera donc contre la proposition.

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

Les commissaires d'A gauche toute! relèvent principalement deux points. Cette cuisine permettra de préparer des repas équilibrés et aussi la découverte des aliments par les enfants. De plus, A gauche toute! est fondamentalement contre les externalisations.

L'Union démocratique du centre trouve la proposition trop onéreuse et votera donc contre.

Les commissaires socialistes estiment que la nécessité de cette cuisine de production est avérée. On réclame des crèches, certaines ne sont pas dotées de cuisines de production, il est donc normal que les repas soient produits dans les meilleures conditions possibles, ailleurs, en l'occurrence aux Terreaux-du-Temple.

Les Verts voteront également la proposition.

Vote et conclusions

La proposition PR-845 a été votée à la majorité des commissaires présents, soit 10 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC) contre 5 non (1 R, 2 L, 2 UDC).

En conclusion, la majorité de la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter les projets de délibérations tels qu'ils sont formulés ci-dessous. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

B. Rapport de minorité de M. Georges Queloz.

Le crédit demandé par le Conseil administratif, de 937 000 francs, soit pratiquement 1 million, et qui sera largement dépassé si cette proposition venait à être acceptée pour installer et aménager une cuisine de production de repas destinés aux enfants des crèches, est totalement inacceptable pour les libéraux pour les raisons suivantes.

Une telle prestation doit pouvoir être assurée par des privés, quoi qu'on en dise, car le privé est, dans bien des cas, à même de fournir des repas aussi bien pour des cliniques, hôpitaux, maisons de personnes âgées, écoles, etc.

Venir nous tenir un discours disant qu'il faut avoir une formation particulière, qu'il faut des nutritionnistes et des diététiciennes revient à dire qu'une maman (ou papa) n'a pas les compétences pour nourrir son enfant. Nous raconter que les enfants sont nourris à la maison avec des boîtes de conserves, des sandwiches ou

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

des repas préfabriqués pleins d'agents conservateurs, comme certains le disent, est une affirmation et une accusation graves, et une insulte au plus grand nombre de parents. Autrement dit, ce que l'on essaye de faire passer, c'est que seule la collectivité est capable de bien nourrir les enfants.

Celles et ceux qui prétendent que cette cuisine est importante, car elle permettra d'éduquer les enfants à manger de manière équilibrée, à ne pas devenir obèses et à prendre du plaisir à découvrir les aliments, se moquent du monde. Prétendre qu'il y aura des colloques, ateliers de cuisine avec les enfants de cet âge (avant 4 ans) n'est pas sérieux, pas crédible, voire c'est se moquer du monde. Mais c'est dire que certains commissaires sont prêts à inventer n'importe quoi pour voler au secours des propositions stupides de leur magistrat.

L'argumentation, qui consiste à dire que l'on doit fabriquer des menus spéciaux lorsqu'un enfant est malade, est infondée, étant donné qu'un enfant malade ne peut pas être déposé à la crèche.

On a été incapable de nous donner le prix de revient d'un repas qui serait fabriqué dans cette cuisine. Seul le montant de 5 francs pour les ingrédients a été articulé en commission, ce qui veut dire qu'on ne tient pas compte du nombre de repas, ni des frais de fabrication.

Alors, on nous donne en réponse, par courriel, un chiffre de 8,20 francs et 8,50 francs sur la base de cuisines déjà en place. Dans quels locaux? Dans quelles installations? A quelles conditions salariales? C'est dire que ces chiffres n'ont rien à voir avec le coût de production à cet endroit et selon l'installation prévue.

Le prix de revient demandé est à calculer pour l'endroit, la valeur de l'état locatif, selon l'investissement demandé, le nombre de personnes et à quelles conditions on va les engager, les fournitures (ingrédients), les charges de chauffage, d'eau, d'électricité, etc., et du nombre de repas que l'on va produire. A cela s'ajoutent les frais de livraisons.

On apprend que seules 72 places bénéficient de repas fournis par des privés, à 6,50 francs pour les petits et à 8,80 francs pour les plus grands. C'est déjà constater que la Ville ne pourra pas régater et aura un prix de revient bien supérieur. Ces repas ne sont pas confectionnés dans des locaux et des installations aussi chères et, dans ces prix, est comprise la marge bénéficiaire du fournisseur, ce qui est normal.

Nous devons observer qu'il faut des compétences particulières et être spécialisé, surdiplômé, pour cuire un œuf destiné à un môme, mais qu'il n'est pas nécessaire de comprendre ce qu'est un prix de revient pour être un cadre supérieur, chef(fe) de service dans l'administration municipale.

Réaliser une cuisine industrielle au centre-ville, de plus dans un lieu où les accès sont plus que difficiles et délicats, et que cela occasionne une concentration

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

et une augmentation de trafic, est impensable. En plus de la livraison des fournisseurs, il faudra livrer et desservir les crèches tous azimuts. S'il appartenait à la Ville de Genève d'accomplir cette tâche, elle devrait se faire incontestablement en zone industrielle.

Il faut aussi ajouter qu'un grand nombre de cuisines scolaires sont en sous-production par rapport à leurs capacités.

Autre argument, ces locaux doivent être loués à des privés afin d'encaisser un loyer.

Pour toutes ces bonnes raisons, le groupe libéral comme le groupe radical et l'Union démocratique du centre refusent fermement cette proposition, et il est hors de question d'aller plus loin et de savoir si l'installation prévue est bien conçue, fonctionnelle et au juste prix.

Premier débat

M. Guy Dossan (LR). Le Parti libéral-radical refusera cette proposition, comme l'avaient fait, de façon séparée, les groupes radical et libéral lors du vote en commission. Ce soir, nous la refuserons de façon fusionnelle, vais-je dire, pour les mêmes raisons que celles évoquées en commission.

Nous avons bien compris que cet équipement était destiné aux enfants des crèches, mais nous aurions aimé avoir une autre solution. Ainsi, nous avons demandé aux fonctionnaires auditionnés pourquoi on ne faisait pas appel à des sociétés privées, comme cela se fait ailleurs. Car, Mesdames et Messieurs, ailleurs, dans d'autres communes, on fait appel à de grands groupes privés pour les mêmes prestations. Or là, ô surprise, les réponses qui nous ont été données ont été pour le moins curieuses: on nous a dit que seuls les professionnels savaient ce qu'on pouvait donner à manger aux enfants, surtout aux jeunes enfants... Je ne savais pas que, dans ces grandes sociétés privées, les gens qui faisaient de la cuisine étaient au départ des carrossiers, des sapeurs-pompiers, voire des conseillers administratifs qui auraient tout d'un coup bifurqué vers la cuisine!

En l'occurrence, on nous a fait comprendre que seuls les gens engagés par la Ville pouvaient faire des repas de qualité, que la qualité serait nettement meilleure que celle qu'on pouvait avoir ailleurs. Je pense que les professionnels de la branche apprécieront... Mais surtout une autre question se pose: est-ce que les enfants de la ville de Genève sont plus fragiles que ceux des communes voisines? Est-ce que l'air est plus pollué à Genève que trois kilomètres plus loin?

S'agissant du prix des repas, on nous a répondu par mail, assez succinctement, que le prix était à peu près le même. Mais, pour ma part, je crois qu'il s'agit

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

là simplement de désirs, de souhaits d'une Ville riche. J'ai l'impression qu'on ne savait plus très bien quoi faire du local sous la salle du Faubourg et qu'on s'est dit qu'on allait en faire une cuisine de production. Alors que ce local n'est pas franchement accessible pour les camions et les gros véhicules, on a choisi ce projet sans vérifier s'il y avait une solution meilleur marché. Car ce projet d'aménagement de la cuisine est bien beau, mais il est évident qu'il faudra aussi engager du monde, un ou deux cuisiniers, plus d'autres personnes... Au bout du compte, on peut se demander si le prix de revient des repas sera vraiment aussi peu élevé qu'on a bien voulu nous le dire. Et puis, si par hasard on a besoin de moins de repas ces prochaines années, que fera-t-on de cette superbe cuisine, de ces super-professionnels, meilleurs que ceux du privé?

Pour ma part, je pense qu'il faut faire attention aux soucis de Ville riche que nous avons aujourd'hui. L'année prochaine, c'en sera fini des bénéfiques mirobolants dont nous ne savons que faire. Il faudra faire des économies et c'est là une occasion. Il y a une autre solution que de faire une cuisine de production pour la Ville toute seule. S'il n'y avait pas d'autre solution, nous entrerions évidemment en matière sur ce projet, mais il existe une autre solution qui est pratiquée par d'autres collectivités publiques genevoises. Je ne vois pas pourquoi la Ville de Genève ne peut pas faire la même chose, pourquoi elle doit toujours faire mieux, si ce n'est pour montrer qu'elle est plus riche et plus intelligente que les communes avoisinantes! Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera le projet qui nous est proposé.

M. Luc Broch (S). Mesdames et Messieurs, un intervenant libéral disait en début de séance que certains ici souffraient de pathologies: vous me permettez de constater qu'il y a une autre pathologie qui consiste à dire qu'on est d'accord sur le fond, mais..., qu'on est content, mais..., qu'on doit quand même signifier un certain nombre de choses...

En l'occurrence, de quoi parle-t-on dans cette proposition? On parle de la création d'une cuisine pour les enfants des crèches. Certaines crèches ne sont pas équipées de cuisine, notamment les crèches de Barthélemy-Menn, du Cendrier – qui vient d'être inaugurée – et du futur écoquartier de la Jonction, et il semble utile de créer une structure permettant aux enfants de recevoir des repas préparés de manière précise. S'agissant des éventuels problèmes de santé des enfants de la ville, il se trouve que de nombreux enfants, de nos jours, sont allergiques, notamment au gluten et au lactose. Le fait d'avoir des cuisines à l'interne permet de sensibiliser les enfants à la cuisine, en lien avec les problématiques nutritionnelles qui sont celles de notre société moderne, de les sensibiliser dès leur plus jeune âge aux problèmes d'alimentation. Aménager des cuisines dépendant de la Ville permet d'avoir une approche différente de l'alimentation et permet aussi,

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

dans le cadre des activités des petits-enfants, de les faire participer à différents ateliers relevant de la cuisine.

Pour conclure, je dirai qu'il ne s'agit pas de savoir si la Ville est riche ou non. Il s'agit juste de savoir si nous voulons donner le meilleur aux enfants qui sont en crèche. Il est relativement difficile, pour des parents qui sont peut-être obligés de travailler à deux, de placer leur enfant dans une crèche, et il faut au moins leur offrir un encadrement à la hauteur de ce qu'ils attendent. C'est pourquoi le groupe socialiste votera évidemment cette proposition.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Lorsque l'on parle des enfants, l'on parle de notre avenir, et le Parti démocrate-chrétien veut leur assurer le meilleur. Le meilleur, c'est ce qui nous a été expliqué en commission. C'est la raison pour laquelle nous avons voté cette proposition avec enthousiasme, je le souligne. Il nous a semblé que, hormis le cadre unique de production, le projet se profilait aussi dans un contexte pédagogique, englobant des critères de qualité et de traçabilité des produits, des directives en matière d'hygiène, de diététique pour les tout-petits, de variété des menus, de réponse aux problèmes d'allergie. Nous avons été convaincus par les explications de la déléguée à la petite enfance, et c'est sous cet angle-là que nous avons accordé notre approbation à cette proposition, qui nous a semblé tout à fait sérieuse. Voilà pour ce qui est de la position du Parti démocrate-chrétien. Nous voterons donc cette proposition.

M. Christo Ivanov (UDC). Conformément au vote de ses deux commissaires en commission, l'Union démocratique du centre trouve la proposition trop onéreuse et la refusera donc.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Le groupe Ensemble à gauche votera également avec enthousiasme cette proposition. En effet, les services nous ont apporté les preuves qu'il était nécessaire d'assurer la traçabilité ainsi que la qualité de ce qui sera servi dans l'assiette des enfants. Nous voterons cette proposition pour cette raison, mais aussi – Monsieur le président, vous transmettez au groupe libéral-radical – parce que le groupe Ensemble à gauche est contre toute externalisation.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). J'ai entendu les arguments de mes préopinants: c'est un fait que les enfants doivent être bien nourris. Toutefois, je crois que les entreprises de services qui livrent notamment des personnes âgées ou des malades

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

ont une grande expérience. Que les enfants soient allergiques ou non, les repas seront livrés selon la commande qui aura été passée, ce sera exécuté avec professionnalisme et sérieux. De plus, je crois que nous devons aussi soutenir les entreprises locales et que les dépenses inutiles sont à bannir dans cette période. Pour le bien des enfants comme pour celui du budget municipal, il faut faire confiance à la solution qu'ont choisie d'autres communes, c'est-à-dire aux entreprises professionnelles qui livrent déjà des repas aux personnes âgées et aux malades, et qui ont fait leurs preuves. Une nouvelle cuisine, qui devra aussi faire ses preuves, qui ne nous garantit rien et qui coûte cher, n'est pas utile. Nous ne soutiendrons donc pas cette proposition.

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je ne reviendrai pas sur le fond. Je pense que c'est un très bon projet, ce d'autant que vous avez voté un restaurant scolaire tout à l'heure et qu'il faut suivre le mouvement. Nous avons saisi l'opportunité d'aménager un lieu qui était déjà occupé par une cuisine, puisque la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève y formait les cafetiers-restaurateurs. De plus, ce lieu est central s'agissant de fournir un certain nombre de crèches. Enfin, Monsieur Dossan, permettez-moi de rectifier une chose: si nous n'avions pas cette expérience, je comprendrais que vous doutiez de la capacité des collectivités publiques à fournir des repas. Mais il suffit de lire le paragraphe qui convient: «...la cuisine des Franchises (quartier des Charmilles) qui fournit six crèches et fabrique près de 400 repas par jour, ou la cuisine de Bertrand (quartier de Champel) qui fournit six crèches et fabrique près de 300 repas par jour», pour constater que cette expérience-là, nous l'avons. Elle n'a pas été mise en cause, bien au contraire. Il s'agit donc d'en profiter pour offrir à nos enfants, aux plus petits, la meilleure qualité en matière de repas. Je vous remercie d'accepter ce projet

M^{me} Maria Pérez (EàG). Madame la présidente, je voudrais juste demander le vote à l'appel nominal.

M. Guy Dossan (LR). Quant à moi, je voudrais juste préciser que je n'ai pas mis en doute les capacités de la Ville. Au contraire, j'ai dit que la Ville mettait en doute les capacités des privés à faire ce qu'ils font déjà pour d'autres communes genevoises. C'est donc totalement différent. D'autre part, il est très possible que dans certaines crèches de la Ville de Genève il y ait déjà des cuisines de production. Mais ici on parle d'une nouvelle cuisine. Or, puisqu'il existe une autre

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

solution, utilisons-la! Enfin, j'ai oublié d'évoquer tout à l'heure un argument qui avait été avancé, à savoir qu'on allait inaugurer deux nouvelles crèches et qu'il n'y avait pas de cuisine. Là, Mesdames et Messieurs, il y a quand même quelque chose qui me surprend. Si on décide de faire de nouvelles crèches sans cuisine – dans le cas présent, à la rue du Cendrier et à la rue Barthélemy-Menn – il faut s'organiser pour que la logistique soit prête à temps. En effet, comme je l'ai dit en commission, si d'aventure cette cuisine de production était refusée – ce qui ne sera évidemment pas le cas, on l'a compris – que se passerait-il dans ces deux nouvelles crèches? Il y a là quelque chose qui ne joue pas très bien dans la façon qu'a notre collectivité publique de s'organiser.

Deuxième débat

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération I est acceptée par 38 oui contre 25 non.

Ont voté oui (38):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (25):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC).

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Soli Pardo (MCG), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Aurélie Seguin (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération II est acceptée par 38 oui contre 25 non.

Ont voté oui (38):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (25):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pascal Sphuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC).

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Soli Pardo (MCG), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Aurélie Seguin (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 770 000 francs destiné à l'aménagement d'une cuisine de production située au 6, rue des Terreaux-du-Temple, 1201 Genève, parcelle N° 6203, feuille N° 49, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 770 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs correspondant au crédit d'étude voté le 23 juin 2009 (PR-652), soit un montant total de 820 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Proposition: cuisine de production au 6, rue des Terreaux-du-Temple

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 117 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine de production située au 6, rue des Terreaux-du-Temple, 1201 Genève, parcelle N° 6203, feuille N° 49, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 117 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

7. Motion du 12 octobre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Morten Gisselbaek, Alexandre Wisard, Carlos Medeiros, Eric Bertinat et M^{me} Salika Wenger: «Sans bar, l'Alhambra n'a plus d'allant» (M-981)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant la promesse de maintenir l'Alhambar dans le cadre du projet Alhambra, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tenir parole en modifiant, enfin, les plans du projet, de telle sorte qu'ils permettent l'exploitation d'un restaurant indépendamment de l'Alhambra et avec une capacité semblable à celle de l'actuel Alhambar.

Préconsultation

M. Grégoire Carasso (S). J'ai donc le plaisir de prendre la parole sur cette motion: «Sans bar, l'Alhambra n'a plus d'allant». J'aimerais revenir sur les circonstances malheureuses qui ont nécessité le dépôt de ce texte, signé par la totalité des groupes de ce Conseil municipal. Ce dernier, dans un de ses rares traits de sagesse, avait débloqué, il y a maintenant une année et demie, le douloureux dossier de la rénovation de l'Alhambra, qui butait sur un os de taille, un problème important pour les habitants de la Vieille-Ville, mais aussi pour toutes celles et tous ceux qui veulent un centre-ville vivant. Il s'agissait de ne pas cautionner la disparition – une de plus – d'un bar populaire au centre-ville, cette fois-ci non pas sous les coups de boutoir de la spéculation immobilière – que certains au Conseil administratif sont rapides à dénoncer – mais à l'initiative de la majorité de gauche au Conseil administratif!

Le Conseil municipal avait donc à l'époque, pour un modeste crédit de rénovation de quelque 24 millions, soufflé la solution du déblocage, à savoir que nous acceptions la rénovation de l'Alhambra pour autant – et c'était là une promesse faite à bien des reprises par le Conseil administratif, respectivement par la voix de M. Rémy Pagani – qu'on accepte de sauver l'Alhambar.

Accepter de sauver l'Alhambar, c'est mettre le doigt sur deux problématiques. L'une ne nous occupe pas ce soir, c'est celle de l'exploitant actuel de l'Alhambar, *ad personam* si je puis dire. C'est certes un enjeu à part entière, comme chaque fois qu'il y a des travaux à faire dans un espace qui appartient à la Ville et qui est exploité par un indépendant ou une société. Mais son relogement, son éventuel retour est un enjeu sur lequel nous ne nous attarderons pas

¹ Annoncée, 1973. Motion d'ordonnancement, 1997.

Motion: maintien de l'Alhambar

ce soir. En revanche, l'enjeu principal était le maintien de l'Alhambar et c'est la promesse faite à cet égard qui nous avait permis, comme je le disais à l'instant, de débloquer le dossier.

Cela voulait dire que les plans de rénovation de l'Alhambra, qui ne prévoyaient pas le maintien du bar, devaient être, suite à notre vote et parce que nous avons confiance dans nos autorités exécutives, adaptés pour permettre le maintien de l'Alhambar et l'exploitation d'un bistrot populaire. Et cela indépendamment du foyer qui, une fois la rénovation de l'Alhambra terminée, servira des verres lors des pauses durant les concerts, soit en moyenne trois soirs par semaine. Or vous comprenez bien qu'une buvette qui ouvre juste pour les auditeurs d'un concert trois soirs par semaine n'est pas l'équivalent d'un bistrot populaire au centre-ville, offrant des plats du jour à midi et des verres en soirée, pour le plaisir des habitants de la Vieille-Ville et bien au-delà, puisque l'Alhambar reste certainement un des bars les plus prisés à Genève.

Pour que ce bistrot puisse être exploité indépendamment, cela passait donc par une modification des plans. Or aujourd'hui, alors que les travaux sont censés commencer au début 2012 – des retards nous laissent penser que ce ne sera pas en janvier, ni en février, mais plutôt en avril – alors que les mois s'égrènent et que les travaux doivent commencer, les plans n'ont toujours pas été modifiés. En d'autres termes, la volonté absolument claire du Conseil municipal n'a toujours pas été intégrée. A ce jour, l'espace occupé par l'Alhambar n'est absolument pas hermétique, c'est-à-dire que si on accepte que l'Alhambar soit ouvert indépendamment du foyer sans modifier les plans, n'importe quelle personne venant boire un verre à l'Alhambar pourra se balader dans tout le bâtiment, sur les quatre étages. Rien n'a bougé, pas une ligne du projet. C'est pourquoi l'ensemble des groupes sont signataires de cette motion, pour exiger du Conseil administratif qu'il tienne les promesses faites en commission, en plénière et, plus franches encore, faites en *off*: «Rassurez-vous, je vous ai compris!»

Il y avait même eu – je crois que c'était la seule fois dans la législature précédente – une rupture de collégialité au sein du Conseil administratif, puisque deux magistrats socialistes, que je ne nommerai pas... (*Exclamations.*) Deux magistrats avaient emporté la conviction du Conseil municipal, en disant qu'ils ne soutiendraient pas la rénovation de l'Alhambra si elle signifiait la disparition de l'Alhambar. Nous avons donc trouvé une solution consensuelle qui n'a toujours pas été mise en œuvre. Je trouve cela regrettable et j'en appelle donc au vote de cette motion sur le siège.

M. Alexandre Wisard (Ve). J'hésitais à démarrer mon intervention avec l'évocation du fait que la Ville de Genève, décidément, a mal à ses bistrots. Mais je pense que ce n'est pas forcément le lieu et la spécificité du débat. J'aimerais

donc le recentrer sur le projet plus général de rénovation de l'Alhambra, qui a été voté il y a plus de douze mois. Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez que le montant était assez important, de l'ordre de 28 millions. Le débat avait été long et douloureux, puisque le crédit initial évoqué était de l'ordre de 18 millions et qu'on était monté jusqu'à 28 millions. Là, je m'empresse de dire que ce n'est pas l'Alhambra qui a fait exploser les coûts, mais plutôt les modifications de programme en cours d'élaboration du projet.

Aujourd'hui, les motionnaires sont inquiets, car nous sommes face à deux problèmes. D'abord, l'équipe de mandataires a donné son sac et a renoncé au mandat. Il n'est jamais très bon de devoir changer d'équipe en cours de route, mais telle est la réalité. Je ne vais pas chercher la raison pour laquelle les architectes et ingénieurs ont quitté le navire. Si M. Pagani veut nous en parler, il pourra le faire. Toujours est-il qu'il faudra retrouver une nouvelle équipe, si ce n'est déjà fait. A cet égard, je ne peux pas dire que la commission des travaux et des constructions, dans laquelle je siège, soit spécialement gâtée au niveau des informations...

Puis, le deuxième problème, c'est effectivement l'avenir de l'Alhambra, son relogement pendant les travaux et sa réintégration à l'intérieur de l'Alhambra après travaux. Je rappelle que des pétitions et des motions ont été acceptées par une majorité du Conseil municipal, qui donnent mandat au Conseil administratif de reloger l'Alhambra sur place. Nous avons d'ailleurs tous en tête un courrier de M. Vaissade, ancien conseiller administratif, qui s'engageait noir sur blanc à reloger l'Alhambra dans les lieux. Cela, il ne faut pas l'oublier! Le Conseil administratif devrait pour une fois respecter ses promesses, même si je sais que c'est chose difficile...

Maintenant, ce qui nous a été annoncé en commission des travaux et des constructions – on nous donne quand même de temps en temps une ou deux informations, notamment dans le cadre de l'étude du budget – c'est l'ouverture du chantier pour le 1^{er} avril, et ce n'est pas une blague! Pour ma part, je ne sais pas comment vous allez faire, Monsieur Pagani, pour ouvrir ce chantier le 1^{er} avril, sans mandataires et alors que vous n'avez pas l'ombre d'une solution – mais je ne doute pas que vous allez sortir le chapeau et la baguette magique! – pour le relogement temporaire de l'Alhambra, à moins de payer des locaux à 15 000 balles dans la Vieille-Ville, comme on l'a entendu... (*Remarque.*) Non, je ne dis pas de bêtise, Monsieur le magistrat!

Il n'y a donc pas de solution de relogement et puis, surtout, les dernières versions des plans qui nous ont été présentées prévoient que, sur les surfaces d'exploitation actuelles, la Ville de Genève projette de supprimer des dizaines de mètres carrés à l'actuel exploitant, rendant son entreprise difficilement rentable. Ce d'autant plus qu'il entrera en concurrence avec les divers autres bars et foyers dans le bâtiment.

Je n'irai pas plus loin. En l'occurrence, nous aimerions deux choses: premièrement, que le Conseil administratif respecte les demandes du Conseil municipal, et deuxièmement que le Conseil administratif nous indique quelles sont ses intentions par rapport à l'Alhambra. Comment va-t-il faire pour réintégrer l'Alhambra, qui fait vivre ces lieux depuis des années, qui est une entreprise dynamique qui compte à Genève? Comment va-t-il faire pour la réintégrer après travaux, sur des surfaces qui permettent une rentabilité, une viabilité?

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, souvenez-vous, au début, lorsque nous avons repris ce dossier, c'était le magistrat à la culture, M. Mugny, qui nous avait présenté des plans que nous avons refusés. Je me souviens encore du mouvement de mauvaise humeur qu'il avait eu, en disant que, puisque c'était ainsi rien ne se ferait! A ce moment, d'autres magistrats étaient intervenus, notamment M. Pagani, en expliquant qu'on allait revoir le dossier et le faire évoluer. Nous étions pleins d'espoirs et le Parti démocrate-chrétien a d'ailleurs accompagné le magistrat dans de nombreuses séances, où il a rencontré les gens, où il a essayé de négocier.

A ce moment-là, nous nous sommes dit que la situation s'était complètement éclaircie et que l'Alhambra allait continuer à exister en tant que tel, comme un restaurant avec un bar. Or, comme l'ont dit nos collègues tout à l'heure, il semble que ce ne soit plus le cas et que le restaurant en tant que tel n'est pas viable. C'est ainsi qu'on nous l'a expliqué. Mais il est peut-être encore temps de remettre les choses en place, moyennant certaines modifications, moyennant aussi un contact avec le gérant, qui connaît bien la situation. Il s'agit de faire en sorte que l'Alhambra soit maintenu tel qu'il existe, tel qu'il fait vivre le centre-ville, après la disparition de la Crémillère, du Radar, du Cristallina... En effet, souvenez-vous du contexte qui nous a fait défendre ce lieu, où les jeunes – et les moins jeunes d'ailleurs – peuvent encore boire un verre sans se ruiner.

J'en appelle donc à M. Pagani: il faut vraiment que l'esprit qui a été insufflé par le Conseil municipal soit respecté, que l'on puisse respecter les engagements qui ont été pris. Car si on nous refait le plan initial, cela ne pourra pas jouer. Je crois que personne dans cette salle ne pourra accepter de revenir aux plans initiaux, tels qu'ils nous avaient été présentés notamment par M. Mugny.

M. Carlos Medeiros (MCG). Nous prenons ce projet en cours de route et nous faisons confiance aux autres motionnaires qui nous ont approchés. Effectivement, il y a des promesses qui, apparemment, n'ont pas été tenues. Quant à nous, il nous semble logique qu'un projet de cette envergure puisse abriter un lieu de restauration, voire un bar. De plus, nous considérons aussi que la mixité en ville de Genève est importante. Je connais par exemple un restaurant tout proche

qui vend des pizzas à 80 francs... Le fait de maintenir l'Alhambra permettra d'attirer une clientèle plus populaire, et nous abondons dans ce sens. Le Mouvement citoyens genevois acceptera donc cette motion.

M. Alexis Barbey (LR). Je prends la parole au nom du Parti libéral-radical pour montrer qu'il y a un souci unanime dans cette enceinte concernant l'Alhambra. On l'a dit depuis longtemps, c'est un lieu qui a trouvé son public, qui a su par son offre, par l'originalité de son décor, par une atmosphère toute particulière fédérer les besoins des habitants de la Vieille-Ville, des travailleurs des établissements alentours, qu'ils soient financiers ou autres, des gens de passage, des jeunes et des moins jeunes... Tout le monde aime à se retrouver à l'Alhambra, parce qu'il n'a pas de typologie marquée et que c'est le contraire d'un ghetto. C'est un endroit où on se sent bien, qui qu'on soit et d'où qu'on vienne.

Si nous nous attachons une fois de plus à défendre ce lieu dans son type d'exploitation actuel, dans son authenticité, c'est parce que nous avons été inquiets d'apprendre qu'aucune concertation n'avait eu lieu avec l'exploitant, qu'aucun professionnel de la restauration n'était intervenu pour juger la manière dont les plans et l'exploitation du lieu étaient prévus. Nous étions en droit de craindre qu'à l'issue des travaux à l'Alhambra il ne serait plus possible d'exploiter un restaurant comme l'Alhambra. Dans ce cas, le Conseil municipal aurait été mis devant le fait accompli, à savoir qu'on aurait transformé ce lieu en le dénaturant, en lui enlevant toute sa spécificité. On se serait peut-être retrouvé, comme le disait M. Carasso, uniquement avec la buvette de la salle de spectacle, au lieu d'un établissement autonome ouvert à tous les publics.

L'autre souci que nous avons est d'ordre juridique. Je rappelle que le Conseil municipal a voté récemment le règlement des PUS (plans d'utilisation du sol), qui suppose que l'affectation d'un lieu public soit permanente et, par conséquent, qu'on ne puisse plus transformer un bar en quelque chose d'autre, ici par hypothèse une buvette liée à la salle de spectacle. On peut être pour ou contre le règlement des PUS, il n'empêche que ce règlement a été voté, qu'il faut s'y soumettre et que rien d'autre ne peut être fait à l'Alhambra sauf un établissement ouvert au public. A partir de là, il faut donc revoir en profondeur les plans tels qu'ils ont été établis, de sorte que l'exploitation d'un restaurant autonome par rapport à la salle de spectacle soit possible.

Cette préoccupation fait l'unanimité dans cette salle et je vous invite, Monsieur le magistrat, à nous montrer que vous avez une solution pour tenir la parole donnée et maintenir cet établissement en Vieille-Ville.

M^{me} Salika Wenger (EàG). J'aimerais d'abord donner une petite précision: ce que nous sommes en train de faire, les uns et les autres, ce n'est pas défendre

la personne qui gère l'Alhambar. Bien entendu, si elle est relogée, tant mieux, et nous espérons effectivement que le Conseil administratif respectera ses promesses à cet égard, mais ce n'est pas notre propos principal. Notre propos principal est le suivant, à savoir que les plans qui nous ont été présentés ont probablement été faits par des gens qui ne sont jamais entrés dans un bar... (*Remarque.*) Ou qui n'en sont jamais sortis, en effet! En l'occurrence, comment imaginer qu'on puisse entreposer le stock au dernier étage, dans les combles – où il fait alternativement chaud et froid – qu'on puisse installer les toilettes au deuxième sous-sol, qu'on prétende retirer le bar en zinc, qui est absolument magnifique, qu'on diminue l'espace des tables, que le local ne soit pas insonorisé de sorte à éviter qu'il perturbe les participants à tout ce qui pourrait se passer dans la salle de l'Alhambra?

Ce que nous voulons, nous, ce n'est pas une buvette, mais un foyer. Je donnerai l'exemple de l'Opéra de Paris, où il y a un foyer. Dans ce foyer, on peut organiser des mariages, des baptêmes, des fêtes – je l'ai vu à répétitions reprises – et tout cela n'empêche pas l'opéra de fonctionner. Nous voulons donc que l'Alhambar soit suffisamment isolé pour ne déranger personne dans les diverses fonctions du bâtiment, et suffisamment isolé aussi pour qu'une dynamique puisse se recréer. En effet, quand on ferme un bar durant une longue période, il est extrêmement difficile ensuite de recréer la dynamique qui s'était mise en place.

Mesdames et Messieurs, je n'imagine pas que des gens dans cette enceinte n'aient jamais mis les pieds à l'Alhambar. Nous savons que c'est un endroit convivial, qu'il y a une atmosphère, quelque chose en plus. Or, nous voulons que ce plus soit conservé. Ce ne doit pas être seulement un endroit où on va boire un coup à l'entracte, lors d'un concert ou d'un quelconque événement: nous voulons un endroit où il puisse se passer plus. Sans défendre les personnes qui sont en charge de l'Alhambar aujourd'hui, nous demandons que soit préservé au centre-ville un espace, comme l'a très bien dit M. Lathion, qui soit encore accessible. Nous voyons aujourd'hui des bars à vins, des nouveaux établissements qui sont des endroits de grand luxe. Or l'Alhambra avait cet avantage d'être relativement populaire et accessible à toutes et à tous. C'est aussi l'un des arguments que nous voulons avancer et nous espérons qu'il gardera cet avantage.

Dans cette perspective, dès lors que nous sommes tellement en retard sur les travaux à l'Alhambra, ce projet ne mériterait-il pas un peu plus de réflexion, en vue de conserver un Alhambar qui soit digne de ce nom et qui ne soit pas seulement une buvette, comme l'ont dit MM. Carasso et Lathion?

La présidente. Tous les motionnaires s'étant exprimés, je fais voter l'entrée en matière...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (52 oui).

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'abord, j'aimerais faire un petit aparté. Je me félicite de voir que M. Barbey se prévaut de l'application des PUS. Deux mois après un vote qu'il avait contesté, je me félicite de le voir se rallier à notre cause, et je tenais à souligner sa prise de position!

Cela dit, j'aime bien les procès d'intention mais ils ont leurs limites, qui sont en l'occurrence le manque d'information. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous proposerai de renvoyer cette motion en commission, afin que vous ayez les informations nécessaires, dont je vais vous donner un aperçu. Je n'ai pas l'habitude de ne pas respecter les accords passés. M. Lathion était présent lors de l'assemblée où nous avons présenté les plans et il peut témoigner que je me suis engagé à conserver – je m'étonne que certains remettent en cause ma parole – le bar en zinc, qui est en effet superbe, à l'entreposer soigneusement et à le réinstaller dans le futur Alhambra. Contrairement à certains qui voulaient une salle de spectacle de 1100 ou 1200 places, je me suis attelé à faire en sorte qu'il y ait des extracteurs de fumée, ce qui ne permettra d'accueillir que 781 personnes. Parce qu'il était nécessaire d'avoir deux foyers pour ces 781 personnes, je me suis engagé à faire en sorte que le foyer du rez-de-chaussée soit complété par un foyer au-dessus de l'Alhambra, ce qui a nécessité de prévoir le déplacement des bureaux, actuellement au 3^e étage, de l'autre côté du bâtiment. Tout cela a un coût, Mesdames et Messieurs, mais c'est dire que je ne transige pas sur mes engagements.

De plus, je me suis engagé aussi à faire démarrer les travaux le 1^{er} avril. Les mandataires ont précisément perdu leur mandat, parce qu'ils n'étaient pas capables de faire en sorte que ce chantier, qui n'a que trop tardé depuis vingt ans, démarre le 1^{er} avril. Nous avons lancé un appel d'offres et nous avons trouvé de nouveaux et de très bons mandataires, qui sont en train de revisiter l'ensemble du projet. Mais je répète, Mesdames et Messieurs, de manière tout à fait sereine, que je ne toucherai pas à ce qui a été promis et consacré dans une assemblée publique où je me suis engagé, comme je l'ai fait ici auprès de vous.

Par ailleurs, et même si vous dites que vous ne défendez pas spécialement l'exploitant actuel, Madame Wenger, il s'agit aussi de se préoccuper de cette personne et de la viabilité de son travail à long terme. Je me suis engagé à le reloger pendant les travaux. Concrètement, nous lui avons déjà fait une première proposition – le Vodkafé qui est juste derrière l'Alhambra – qu'il a refusée aujourd'hui même, pour des raisons qui lui appartiennent et qui sont tout à fait légitimes. Nous sommes en train de lui faire une deuxième proposition, pas loin non plus, au centre-ville, pour qu'il puisse continuer son activité pendant les deux ans de travaux et revenir ensuite à l'Alhambra.

J'estime que vous êtes en droit d'avoir plus d'informations et je vous encourage à renvoyer cette motion en commission. Vous pourrez notamment y rencontrer les nouveaux mandataires et connaître leurs réflexions – je trouve intéressant

qu'ils revisitent l'ensemble de la problématique – vous pourrez recevoir les informations et cesser avec les procès d'intention! Je le dis aussi aux membres de mon groupe, qui auraient très bien pu me demander des informations directement. Je les leur aurais données sans problème, comme d'ailleurs à chacun d'entre vous. Mesdames et Messieurs, pour cesser avec ces procès d'intention qui ne mènent à rien, je vous encourage à renvoyer cette motion en commission. Je m'engage à vous y présenter, le plus rapidement possible et dans le détail, ce que je viens de faire en quelques mots. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). Mon collègue et moi, qui sommes indépendants depuis peu, aurions pu être signataires de cette motion. Evidemment, il est urgent de continuer à faire vivre ce genre de lieu, comme l'ont dit mes préopinants. On assiste à une coupe réglée, à une disparition programmée des établissements publics en ville. M. Lathion les a cités: le Radar, le Cristallina, le Mövenpick... Je crois que cela suffit! Nous vous avons bien entendu, Monsieur Pagani, et nous serons attentifs à ce que vous teniez votre parole. Nous allons donc accepter cette motion, en attendant des réponses claires de votre part. Les habitants de la Vieille-Ville, leurs deux associations, et nous tous ici sommes désireux de garder ce lieu comme il est, avec son atmosphère si particulière, qui participe d'une certaine qualité de vie.

La présidente. J'ai compris qu'il y avait une demande de ce qu'on a appelé le vote sur le siège, qui est en fait le renvoi de cette motion au Conseil administratif... Monsieur Pagani, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, la motion n'aura pas de valeur en tant que telle, puisque les décisions que vous avez prises sont en force. Vous avez voté les crédits, vous nous avez autorisé une dépense; en conséquence de quoi, je me tiendrai à cette autorisation de dépense, qui a une valeur indicative. Mais si vous voulez en savoir plus, je vous recommande de renvoyer cette motion en commission des travaux et des constructions, où nous vous ferons part de l'ensemble des informations. Cela étant, si vous voulez continuer dans l'obscurité, ce n'est pas mon problème, mais le vôtre...

M. Alexandre Wisard (Ve). M. Pagani parle d'obscurité, voire d'obscurantisme... Je m'excuse, mais s'il y a une entité qui, sur ce dossier, travaille sans transparence ou avec une transparence à géométrie variable, c'est bel et bien le Conseil administratif! Monsieur le magistrat, vous avez parlé tout à l'heure

d'extracteurs de fumée: je peux vous dire que, pour nous enfumer, vous êtes le champion du monde! (*Exclamations.*) Moi, je me refuse à refaire, en commission des travaux et des constructions, le débat qui aurait dû être fait et que vous voulez recommencer. Je ne suis pas d'accord! Les motionnaires l'ont dit très clairement, le cadre est donné: il faut préserver l'Alhambar, le respecter, le reloger pendant les travaux et le réinstaller ensuite, sans nuire à sa qualité ni à son exploitation. C'est aussi simple que cela et il n'est pas question de renvoyer la motion en commission. Dorénavant, le chantier, c'est votre problème, ce n'est pas le nôtre. Nous vous avons accordé les crédits, à vous de vous débrouiller! (*Applaudissements.*)

La présidente. Or donc, la demande de renvoi en commission a tout de même été faite, si bien que je vais faire voter les deux renvois, au Conseil administratif ou à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 56 oui contre 2 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Considérant la promesse de maintenir l'Alhambar dans le cadre du projet Alhambra, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tenir parole en modifiant, enfin, les plans du projet, de telle sorte qu'ils permettent l'exploitation d'un restaurant indépendamment de l'Alhambra et avec une capacité semblable à celle de l'actuel Alhambar.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2070
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2070
3.a) Proposition du Conseil administratif du 22 septembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 867 000 francs (frais de notaire compris) destiné à l'acquisition du capital-actions de la Société immobilière Rue de Saint-Jean 45 SA, soit la parcelle N° 1274, feuille 38 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise rue de Saint-Jean 45, d'une surface de 500 m ² (PR-925)	
3.b) Proposition du Conseil administratif du 22 septembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 400 000 francs destiné à l'étude de la transformation et rénovation de l'immeuble existant, sis rue de Saint-Jean 45, en vue de la création d'une maison d'hébergement d'urgence (PR-926). Suite de la préconsultation.	2070
4. Motion du 1 ^{er} novembre 2011 de M ^{mes} Alexandra Rys, Salika Wenger, MM. Carlos Medeiros, Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli et Julien Carts: «Renvoi en commissions sans discussion des propositions des membres du Conseil municipal» (M-982)	2077
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 890 000 francs, soit:	
– un crédit de 1 422 000 francs destiné à la création de locaux pour le parascolaire dans l'immeuble situé rue de Montchoisy 48-50, parcelle N° 2351, feuille N° 16 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;	
– un crédit de 406 000 francs destiné à la création d'un restaurant scolaire (réfectoire et office de remise en température) dans l'école des Vollandes, située rue du Nant 35, parcelle N° 2351, feuille N° 16 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;	
– un crédit de 62 000 francs destiné à l'aménagement parascolaire (mobilier) pour les locaux créés dans l'immeuble situé rue de Montchoisy 48-50, parcelle N° 2351, feuille N° 16 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-848 A/B)	2091

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un total de 937 000 francs destinés à l'aménagement d'une cuisine de production et à son équipement, située au 6, rue des Terreaux-du-Temple, 1201 Genève, parcelle N° 6203, feuille N° 49, section Genève Cité.
- Délibération I: un crédit de 770 000 francs, déduction faite du crédit d'étude de 50 000 francs voté le 23 juin 2009, soit un total de 820 000 francs destiné à l'aménagement d'une cuisine de production.
- Délibération II: un crédit de 117 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine de production (PR-845 A/B) 2113
7. Motion du 12 octobre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Morten Gisselbaek, Alexandre Wisard, Carlos Medeiros, Eric Bertinat et M^{me} Salika Wenger: «Sans bar, l'Alhambra n'a plus d'allant» (M-981) 2126
8. Propositions des conseillers municipaux 2134
9. Interpellations 2135
10. Questions écrites 2135

La mémorialiste:
Marguerite Conus